



RAPPORT FINANCIER

ANNUEL

AU 31 DECEMBRE 2011

Table des matières

Synthèse 2011	4
Bilan	7
Compte d'exploitation	10
Tableau de flux de trésorerie	12
Variation des capitaux propres	13
ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	14
A0 – INFORMATIONS GENERALES	15
A0-1 - Activités de l'Hospice général et cadre légal	15
A0-2 - Principes régissant l'établissement des comptes annuels	15
A0-3 - Système de contrôle interne (SCI).....	19
A0-4 - Evolutions, tendances et faits marquants 2011	20
A1 – NOTES DU BILAN	21
A1-1 – Débiteurs.....	21
A1-2 – Actifs transitoires.....	26
A1-3 –Autres Immobilisations financières	26
A1-4 – Immobilisations incorporelles.....	27
A1-5 – Immobilisations corporelles.....	27
A1-6 – Immeubles de rapport et terrains	29
A1-7 – Actifs affectés.....	30
A1-8 – Dettes à court terme.....	31
A1-9 – Passifs transitoires	32
A1-10 – Subvention fonctionnement à restituer à l'échéance du contrat.....	32
A1-11 – Emprunts hypothécaires	33
A1-12 – Autres fonds étrangers.....	34
A1-13 – Provisions.....	34
A1-14 – Subventions d'investissement.....	35
A1-15 – Fonds	36
A1-16 – Répartition du résultat et restitution de subvention DSE	38
A1-17 – Fonds Propres – Ecart d'évaluations Immobiliers	39
A1-18 – Instruments financiers.....	40
A1-19 – Gestion des risques financiers.....	41
A2 – NOTES DU COMPTE D'EXPLOITATION	43
A2-1 – Subventions et contributions publiques	43
A2-2 – Remboursements - Collectivités publiques.....	44
A2-3 – Remboursements de tiers.....	45
A2-4 – Autres produits d'exploitation.....	46
A2-5 – Produits nets – Parc immobilier de rapport.....	47
A2-6 – Prestations Action sociale.....	48
A2-7 – Prestations Aide aux Requérants d'Asile.....	50
A2-8 – Charges de personnel.....	51
A2-9 – Charges d'exploitation	52
A2-10 – Autres charges (Fonds affectés).....	52
A2-11 – Amortissements	52
A2-12 – Résultat financier	53
A2-13 – Résultat des exercices antérieurs.....	53
A3 – NOTES ANNEXES	54
A3-1 – Principaux dirigeants.....	54
A3-2 – Parties liées.....	55
Rapport de l'organe de révision	56

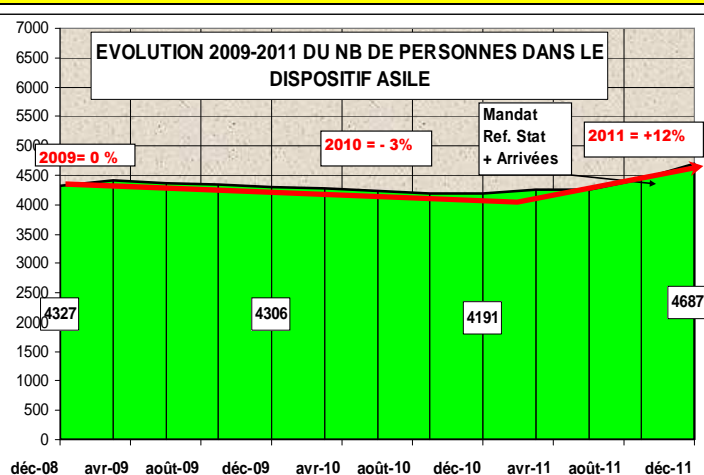
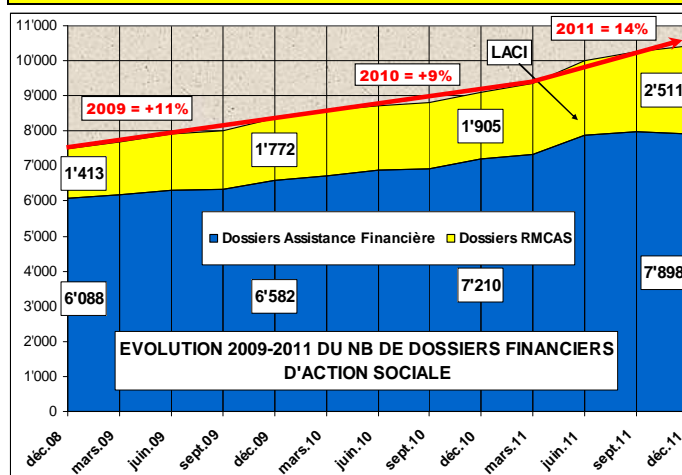
Synthèse 2011

→ **Résultat Prestations = 0** : Le D.S.E couvre la totalité des charges de prestations aux ayants droit (LIAF). En augmentation de 16 % (32 mios) par rapport à 2010, les prestations nettes aux usagers de l'Hospice général s'élèvent à 227.8 mios. Ces dernières ont été couvertes par la subvention initiale de 211.3 mios, complétés par 16 mios de crédit complémentaire fin 2011. Le déficit résiduel de 0.6 mios a fait l'objet d'un complément de subvention au 31.12.2011.

→ **Résultat Fonctionnement = 0.2 mio** : Les charges de fonctionnement de l'Hospice général s'élèvent à 115.4 mios à fin 2011, en ligne avec le budget qui prévoyait cette augmentation de 4 mios afin d'adapter notre dispositif à la forte hausse des prestations. En intégrant les 38 mios de recettes propres, le solde de charges est de 77.4 mios, couvert par la subvention de fonctionnement DSE (78 mios). Conformément au mandat de prestations 2010-2013, le léger boni (0.6 mios) est réparti entre l'Etat et l'HG au prorata du taux de couverture de l'Hospice général (67 % Etat – 33% HG).

→ **Résultat d'évaluation = +62.4 mios** : Cet écart d'évaluation comptable, qui concerne uniquement les immeubles du parc de rapport, figure depuis 2010 dans le résultat global de l'Institution. Il met en évidence les évolutions de la valeur de marché du parc, combinaison de la tendance haussière du marché immobilier et des opérations de valorisation.

1 - Résultat Prestations : 0 (Prest. Versées = 227.8 mios - Subv. Etat = 227.8 mios)



Prestations d'Action Sociale 2011 = CHF 211.1 mios (Ecart 2010-2011 = + 25.2 mios)

L'action sociale vit une 3ème année consécutive de forte augmentation du nombre d'usagers (+13% en 2011, +32% depuis 2008). Cette année, l'impact de la nouvelle loi sur le chômage (LACI, +4%) est venu s'ajouter à l'évolution conjoncturelle (+9%). Ces évolutions étaient attendues et sont conformes aux prévisions. Les prestations nettes sont inférieures de 6 mios au budget grâce à une amélioration des remboursements AI.

Prestations d'Asile 2011 = CHF 16.8 mios (Ecart 2010-2011 = + 6.6 mios)

Le paiement en 2011 de la part compensatoire ODM 2010 a permis de ramener la part cantonale Asile de 18.3 (budget) à 16.8 mios, en nette augmentation cependant par rapport à 2010 (perte du forfait unique déboutés pour 3 mios et compléments ODM non reconduits en 2011).

En 2011, l'Aide aux requérants d'asile a repris la mission d'assistance aux réfugiés statutaires et a dû faire face à un afflux important de requérants au 3ème trimestre.

2- Résultat Fonctionnement : CHF 0.2 mios (Total Fonctionnement = 77.4 mios)

En 2011, l'Institution a dû adapter son fonctionnement aux fortes hausses du nombre d'usagers Asoc et Ara. Les charges de personnel et d'exploitation augmentent de l'ordre de 4%. Les revenus et subventions hors DSE sont au niveau attendu et ne peuvent être comparés à 2010 (Enregistrement en 2010 d'un produit exceptionnel de 5 mios). Le résultat net immobilier reste stable par rapport à 2010.

La subvention de fonctionnement (78 mios) couvre les charges 2011, bien que le dispositif ait été adapté pour faire face à la hausse des bénéficiaires. Le boni dégagé (0.6 mios) est réparti entre l'Etat (67%) et l'Hospice général (33%), laissant un résultat net de fonctionnement de 0.2 mios à l'institution.

3 - Résultat d'Évaluation Parc Immobilier : CHF 62.4 mios

Selon les normes IPSAS introduites en 2010, la réévaluation des actifs immobiliers de placement de l'institution a maintenant lieu chaque année et concerne l'ensemble des immeubles de rapport et terrains. Elle permet de donner une image fidèle de la juste valeur du parc à la fin de l'exercice, et tient compte des évolutions du marché immobilier, des projections de loyers ainsi que des activités de valorisation de nos biens.

Fin 2011, le parc de rapport est ainsi évalué à 730.6 mios, soit une augmentation de 70.6 mios, dont 8.2 mios de travaux activés, et 62.4 mios d'écart d'évaluation, passés au compte de résultat.

CHIFFRES CLES – A FIN 2011

PRESENTATION PRESTATIONS – FONCTIONNEMENT – EVALUATION IMMOBILIER

Cette présentation est liée au mode de financement de l'Hospice général selon le mandat de prestations.

Chiffres Clé

BOUCLEMENT ANNUEL- 2011

Fonctionnement Chiffres clé en mio CHF	2011			2010	
	Comptes au 31.12.2011	Budget au 31.12.2011	Ecart Budgétaire (mio CHF)	Comptes au 31.12.2010	Ecart 2011/2010
PRESTATIONS NETTES ACTION SOCIALE	(211.1)	(217.0)	5.9	(185.8)	(25.2)
Coûts moyens Action sociale	2'267	2'273	0%	2'220	2%
TOTAL DOSSIERS FINANCIERS MOYENS ASOC	9'062	9'057	0%	8'020	13%
Prestations Assistance Publique	(147.6)	(150.9)	3.3	(136.2)	(11.4)
Prestations RMCAS	(65.5)	(69.1)	3.7	(54.5)	(11.0)
S/T Prestations brutes	(213.0)	(220.0)	7.0	(190.6)	(22.4)
S/T Recettes Action sociale	2.0	3.1	(1.1)	4.8	(2.9)
PRESTATIONS NETTES ASILE	(16.8)	(18.3)	1.5	(10.1)	(6.6)
PERSONNES DS LE DISPOSITIF (MOYENNE)	4'362	4'100	6%	4'240	3%
Prestations d'Assistance et Santé	(26.9)	(23.2)	(3.6)	(23.0)	(3.8)
Prestations Logement	(24.6)	(23.8)	(0.8)	(24.5)	(0.1)
Prestations indirectes et Débiteurs	(2.3)	(3.4)	1.1	(2.5)	0.3
S/T Prestations brutes	(53.8)	(50.4)	(3.3)	(50.1)	(3.6)
Forfaits ODM	26.4	21.4	5.0	29.0	(2.6)
Remboursements Tiers publics et Usagers	10.6	10.7	(0.1)	11.0	(0.4)
TOTAL PRESTATIONS AUX USAGERS	(227.8)	(235.2)	7.4	(196.0)	(31.9)
Subvention D.S.E PRESTATIONS	227.8	211.3	16.6	196.0	31.9
Subvention Prestation	227.3	211.3	16.0	196.8	30.5
Couv. Deficit (+) ou Subv. Prest. À restituer (-)	0.6		0.6	(0.8)	1.4
1 - RESULTAT PRESTATIONS	-	(24.0)	24.0	0.0	(0.0)
FONCTIONNEMENT HOSPICE GENERAL	(77.4)	(77.9)	0.5	(67.8)	(9.6)
Charges de personnel	(96.8)	(94.9)	(1.8)	(95.0)	(1.7)
Charges d'exploitation	(18.5)	(19.5)	0.9	(15.9)	(2.6)
Subventions Hors Fonctionnement DSE	9.0	8.8	0.3	8.0	1.1
Autres produits (pensions, ventes diverses,...)	2.7	2.5	0.2	9.2	(6.5)
Produits immobiliers	26.2	25.2	1.0	26.0	0.3
Subvention D.S.E FONCTIONNEMENT	77.6	77.9	(0.3)	71.9	5.7
Subvention Fonctionnement 2011	78.0	77.9	0.1	79.4	(1.4)
Subvention de fonctionnement à restituer à l'issue du mandat	(0.4)		(0.4)	(7.5)	7.0
2 - RESULTAT FONCTIONNEMENT	0.2	(0.0)	0.2	4.1	(3.9)
3 - REEVALUATION PARC IMMOBILIER	62.4			53.5	8.9
RESULTAT NET HOSPICE GENERAL	62.6			57.6	5.0

Bilan

Au 31 Décembre 2011

Bilan

ACTIF



Hospice général
Institution genevoise d'action sociale

	Note	31.12.2011	31.12.2010
		kCHF	kCHF
Actif courant			
Liquidités			
Caisses		60	60
CCP Prestations		470	655
Banques (BCGE)		701	1'045
Débiteurs	A1-1	31'406	11'406
Débiteurs - Fonctionnement		21'466	1'090
Débiteurs Prestations - Garants et Org. Publiques		9'038	9'654
Débiteurs Prestations - Usagers		902	662
Actifs transitoires	A1-2	14'843	14'957
Produits à recevoir		4'003	3'848
Charges payées d'avances		10'840	11'109
Stocks		157	132
Stocks		157	132
Total de l'actif courant		47'637	28'255
Actif non-courant			
Immobilisations financières			
Créances usagers Asoc à long terme	A1-1	6'214	6'431
Rembt AI/SPC	A1-1	8'353	5'183
Autres immobilisations financières	A1-3	1'481	1'758
Immobilisations incorporelles	A1-4	3'702	3'596
Licences		1'164	529
Développements informatiques		2'538	3'067
Immobilisations corporelles	A1-5	37'914	37'780
Immeubles d'exploitation		35'102	35'862
Matériel, mobilier, véhicules, informatique		2'812	1'918
Immeubles de rapport et terrains	A1-6	730'580	659'937
Terrains + droits de superficie		36'999	32'677
Immeubles de rapport		693'581	627'260
Actifs affectés	A1-7	13'957	13'922
Actifs des fonds affectés		13'957	13'922
Total de l'actif non-courant		802'201	728'607
TOTAL DE L'ACTIF		849'839	756'862

Bilan

PASSIF



Hospice général
Institution genevoise d'action sociale

	Note	31.12.2011	31.12.2010
		kCHF	kCHF
Fonds étrangers			
Passifs courants			
Dettes à court terme (fournisseurs, créanciers)	A1-8	5'445	1'948
Dettes financières à court terme	A1-8	20'542	1'584
Passifs transitoires	A1-9	20'745	19'493
Total des Passifs courants		46'732	23'025
Passifs non courants			
Dettes à long terme			
Subvention fonctionnement à restituer à échéance mandat (2014)	A1-10	7'890	7'469
Fonds de bienfaisance Ville de Genève		7'765	7'765
Emprunts hypothécaires et crédits de construction	A1-11	139'151	132'042
Autres fonds étrangers	A1-12	2'284	2'259
Provisions	A1-13	618	805
Subventions d'investissement	A1-14	5'804	6'443
Fonds	A1-15	16'187	16'335
Fonds affectés		13'957	13'922
Dons et Legs Affectés		2'154	2'338
Fonds divers		76	75
Total des Passifs non-courants		179'699	173'118
Total des fonds étrangers		226'431	196'143
Fonds propres			
Fortune		618'118	555'688
Subvention fonctionnement 2010-2013 non dépensée	A1-16	4'298	4'093
Réserve HLM		992	937
Total des fonds propres		623'408	560'718
TOTAL DU PASSIF		849'839	756'862

Compte d'exploitation

Pour l'exercice 2011

Compte d'Exploitation

Pour l'exercice 2011 à fin Décembre



	Note	Comptes 31.12.2011 KCHF	BUDGET 31.12.2011 KCHF	Ecart budget En %	Comptes 31.12.2010 KCHF	Ecart 2010- 2011 En %
Revenus d'exploitation						
Subventions et contributions publiques	A2-1	314'465	297'985	5.5%	275'852	14.0%
Subventions - Canton de Genève		305'529	289'321	5.6%	268'165	13.9%
<i>Subvention cantonale DSE - Prestations</i>		227'289	211'289	7.6%	196'789	15.5%
<i>Couv Déficit (+) ou subv. Prest. à restituer (-)</i>		552		n.d.	-837	n.d.
<i>Subvention cantonale DSE - Fonctionnement</i>		78'024	77'946	0.1%	79'405	-1.7%
<i>Part subv. fonctionnement à restituer</i>		-421		n.d.	-7'469	-94.4%
<i>Autres subventions cantonales</i>		86	86		277	-68.9%
Subventions - Confédération (ODM Fonctionnement)		6'816	5'790	17.7%	6'368	7.0%
Contributions - Communes (Ville GE - NRO)		516	550	-6.2%	489	5.4%
Utilisation de subventions d'investissement		1'603	2'325	-31.0%	829	93.3%
Produits d'exploitation		41'766	37'686	10.8%	49'322	-15.3%
Remboursements - Collectivités publiques	A2-2	27'977	24'109	16.0%	33'468	-16.4%
Remboursements de tiers	A2-3	10'991	11'122	-1.2%	11'375	-3.4%
Produits des pensions (Etablissements)		1'341	1'363	-1.6%	2'117	-36.7%
Autres produits d'exploitation	A2-4	1'458	1'092	33.6%	2'361	-38.2%
Produits immobiliers		26'224	25'205	4.0%	25'957	1.0%
Produits nets - Parc immobilier de rapport	A2-5	25'221	24'074	4.8%	25'126	0.4%
Autres produits immobiliers		1'003	1'132	-11.4%	831	20.7%
Reprises sur amortissements & provisions		206		n.d.		n.d.
Total des revenus d'exploitation		382'661	360'876	6.0%	351'131	9.0%
Charges d'exploitation						
Prestations d'aides accordées		266'771	270'441	-1.4%	240'754	10.8%
Prestations Action sociale	A2-6	213'018	220'025	-3.2%	190'643	11.7%
<i>Prestations nettes assistance publique (ASF)</i>		147'564	150'908	-2.2%	136'189	8.4%
<i>Prestations nettes RMCAS</i>		65'454	69'117	-5.3%	54'453	20.2%
Prestations Asile	A2-7	53'753	50'416	6.6%	50'111	7.3%
<i>Prestations assistance et santé ARA</i>		26'875	23'235	15.7%	23'027	16.7%
<i>Prestations logement ARA</i>		24'621	23'776	3.6%	24'539	0.3%
<i>Prestations indirectes et pertes débiteurs</i>		2'256	3'405	-33.7%	2'545	-11.4%
Charges de Fonctionnement		115'378	113'930	1.3%	110'944	4.0%
Charges de personnel	A2-8	96'755	94'927	1.9%	95'006	1.8%
Charges d'exploitation	A2-9	14'931	15'327	-2.6%	12'791	16.7%
Charges liées aux établissements		322	352	-8.5%	661	-51.3%
Autres charges (Fonds affectés)	A2-10	710		n.d.	721	-1.5%
Amortissements	A2-11	2'661	3'325	-20.0%	1'765	50.7%
Total des charges d'exploitation		382'149	384'371	-0.6%	351'698	8.7%
RESULTAT D'EXPLOITATION		512	-23'495	n.d.	-567	n.d.
Résultat financier	A2-12	-307	-459	-33.0%	-419	-26.6%
Résultat Exercices antérieurs.	A2-13			n.d.	5'079	n.d.
RESULTAT NET D'EXPLOITATION		205	-23'954	n.d.	4'093	-95.0%
Résultat de réévaluation		62'430		n.d.	53'550	16.6%
RESULTAT NET HOSPICE GENERAL		62'635	-23'954	n.d.	57'643	8.7%

Tableau de flux de trésorerie

Pour l'exercice 2011



Hospice général
Institution genevoise d'action sociale

	31.12.2011 kCHF	31.12.2010 kCHF
Activités opérationnelles		
<i>Résultat de l'exercice avant répartition</i>	75	12'399
<i>Résultat financier</i>	4'267	4'579
<i>Amortissements</i>	2'661	1'765
<i>Variation des provisions</i>	(187)	181
<i>Variation des provisions et ajustements sur débiteurs</i>	(65)	9'018
Autofinancement	6'751	27'943
Restitution de subvention s/exercice antérieur		(20'399)
(Augmentation) / Diminution des créances et débiteurs	(22'889)	16'181
(Augmentation) / Diminution des actifs affectés	(35)	(2'739)
(Augmentation) / Diminution des autres actifs courants	114	(711)
Augmentation / (Diminution) des comptes créanciers	3'497	(5'576)
Augmentation / (Diminution) des passifs transitoires	1'252	(657)
Flux de trésorerie résultant des activités d'exploitation	(11'310)	14'043
Activités d'investissement		
Acquisition de mobilier, machines, véhicules, informatique	(1'639)	(1'098)
Investissements immobiliers	(8'362)	(7'061)
Investissements immobilisations incorporelles	(1'137)	(2'194)
(Augmentation)/Diminution d'immobilisations financières	277	352
Augmentation/(Diminution) de la réserve HLM	55	(618)
Flux de trésorerie résultant d'opérations d'investissement	(10'807)	(10'619)
Cash Flow libre	(22'117)	3'424
Activités de financement		
Augmentation / (Diminution) des fonds affectés	35	2'739
Augmentation/(Diminution) subvention d'investissement	(639)	1'536
Augmentation / (Diminution) provenant d'emprunts hypothécaires	7'109	2'335
Encaissements / (Remboursements) provenant d'autres fonds étrangers	25	(5'237)
Encaissements / (Utilisation) nets résultants de donations	(183)	(71)
Charges et produits financiers	(4'267)	(4'579)
Flux de trésorerie résultant des activités de financement	2'080	(3'278)
VARIATION NETTE DES LIQUIDITES	(20'038)	146

	Détail des liquidités	
	au 31.12.2011 kCHF	au 01.01.2011 kCHF
Caisse	60	60
Poste	470	655
Banque	701	1'045
Compte courant gestion usagers	(180)	(190)
Compte courant cash pooling	(20'076)	(557)
Total	(19'025)	1'013

VARIATION NETTE DES LIQUIDITES

(20'038)

Variation des capitaux propres

Pour l'exercice 2011



Hospice général
Institution genevoise d'action sociale

	Fortune				Total Fortune propre	Réserve HLM	Subvention Fonctionnement non dépensée (Mandat 2010-2013)	Total des fonds propres
	CAPITAL historique	Réserve conjoncturelle HG (mandat 07-09)	Réserve de réévaluation Immobilier	Ecart d'évaluation annuel				
	en kCHF	en kCHF	en kCHF					
Etat au 31 décembre 2009	103'117	0	0	0	103'117	1'555	5'916	110'589
Ajustement de début d'exercice		5'916			5'916		(5'916) *	0
Variation de la réserve HLM					0	(618)		(618)
Ecart évaluation Immo 2010 (Chgt méthode)			393'105 **		393'105			393'105
Résultat de l'exercice (yc réévaluation Immobilier)				53'550	53'550		4'093 *	57'643
Etat au 31 décembre 2010	103'117	5'916	393'105	53'550	555'688	937	4'093	560'718
Ajustement de début d'exercice			53'550	(53'550)	0			0
Variation de la réserve HLM					0	55		55
Résultat de l'exercice (yc réévaluation Immobilier)				** 62'430	62'430		205 *	62'635
Etat au 31 décembre 2011	103'117	5'916	446'655	62'430	618'118	992	4'298	623'408

* Voir Note Bilan Passif - Fonds propres - Répartition du résultat A1-16

** Voir Note Bilan Passif - Fonds propres - Ecart d'évaluations A1-17

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

A0 – Informations générales

A0-1 - Activités de l'Hospice général et cadre légal

Institution genevoise d'action sociale, l'Hospice général est un établissement de droit public, régi notamment par :

- la Constitution genevoise (articles 168 à 170B),
- la Loi sur l'Hospice général (J 4 07) du 17 mars 2006, ainsi que le Règlement associé approuvé par le Conseil d'Etat le 18 avril 2007,
- la Loi sur l'Action sociale Individuelle du 22 mars 2007 et son règlement d'application du 25 juillet 2007 ainsi que ses modifications du 10 décembre 2007,
- la Loi sur les prestations cantonales accordées aux chômeurs en fin de droit (J 2 25, ci-après LRMCAS),
- la Loi fédérale sur l'Asile (Lasi) et la Loi fédérale sur les étrangers (Letr) du 24 septembre 2006.

L'établissement a son siège à Genève, Cours de Rive 12, 1204 Genève.

En tant qu'établissement de droit public subventionné, l'Hospice général est sous la tutelle du Département de la solidarité et de l'emploi (DSE).

L'Hospice général assure un éventail d'activités variées et polyvalentes, dont les principales sont :

- l'action sociale incluant l'aide financière aux personnes et familles sans ressources suffisantes,
- l'accueil, l'action sociale incluant l'aide financière et l'hébergement aux requérants d'asile,
- la prévention par l'animation socioculturelle pour les personnes âgées,
- la prévention et l'information sociale pour l'ensemble de la population,
- la gestion du patrimoine immobilier de l'institution.

Un mandat de prestations 2010-2013 entre l'Etat de Genève et l'Hospice général définit les prestations et les objectifs à atteindre par l'institution ainsi que le plan financier pluriannuel et la contribution de l'Etat en termes de fonctionnement. Pour chacune de ces prestations, le mandat définit aussi des indicateurs de mesure d'atteinte des objectifs. L'institution fournit ces indicateurs ainsi qu'un ensemble d'autres indicateurs de gestion dans son tableau de bord annuel.

A0-2 - Principes régissant l'établissement des comptes annuels

Introduction : Afin de répondre aux exigences des normes comptables, les comptes de l'Hospice général sont depuis 2010 présentés conformément aux IPSAS et REEF

1. Normes comptables

Dans le cadre de la LGAF, l'Hospice général est soumis aux normes IPSAS et au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) qui précise notamment les normes applicables ainsi que les dérogations aux normes au 1^{er} janvier 2011.

Art. 8 Dérogations aux normes IPSAS applicables à l'exercice 2011

1. *Les dérogations aux normes IPSAS applicables à l'exercice ouvert au 1er janvier 2011 pour l'établissement des états financiers annuels des entités et des états financiers consolidés de l'Etat sont les suivantes :*
 - a) *les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi des institutions de prévoyance ne doivent pas être comptabilisés dans les états financiers (IPSAS 25);*
 - b) *le montant total des rémunérations et avantages accordés aux membres proches de la famille des principaux dirigeants ne doit pas être publié dans les états financiers (IPSAS 20);*
 - c) *en cas de correction d'erreurs, l'ajustement relatif aux périodes antérieures est comptabilisé dans le résultat et non dans les fonds propres (IPSAS 3);*
 - d) *en cas de changement de méthodes comptables, l'ajustement relatif aux périodes antérieures est comptabilisé intégralement dans les fonds propres reportés sur la période en cours (IPSAS 3);*
 - e) *les états financiers consolidés de l'Etat ne comprennent pas l'information budgétaire (IPSAS 24).*
2. *Si une entité choisit de ne pas appliquer les dérogations ci-dessus, elle doit alors faire une application intégrale des normes IPSAS, des dérogations partielles n'étant pas possibles.*

2. Juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur est déterminée par référence aux prix cotés sur un marché actif.

Lorsque leur juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable (absence de marché actif, inadéquation des techniques d'évaluation de la juste valeur par l'analyse des flux de trésorerie actualisés, ou par la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance), les instruments de capitaux propres (participations) sont évalués au coût.

3. Liquidités

Les liquidités se répartissent entre une caisse principale, des comptes postaux et des comptes bancaires. Le compte bancaire principal est soumis à un cash pooling automatique avec les comptes de l'Etat et ce dans le cadre de la convention tripartite « argent » signée entre l'HG, le DSE et le DF.

4. Prêts et créances (Débiteurs)

Les prêts et créances sont des actifs financiers assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont initialement enregistrés à la juste valeur. Les postes débiteurs à l'actif du bilan entrent dans cette catégorie et sont présentés nets de l'ajustement de valeur effectué. Les détails de ces ajustements figurent dans les notes annexes.

5. Actifs et passifs transitoires

Les actifs et passifs transitoires (Charges payées d'avance ou à payer et Produits à recevoir ou payés d'avance) permettent de délimiter des charges et produits de l'exercice en vertu des principes de comptabilité à l'engagement et d'étanchéité des exercices.

6. Immobilisations financières (Actifs et passifs financiers)

Les actifs et passifs financiers détenus par l'Hospice général dans le cadre des fonds affectés (cf. point 17) sont évalués à la valeur de marché (valeurs au 31/12 fournies par les établissements bancaires gestionnaires pour les titres, ou évalués selon la méthode DCF pour les immeubles).

Les variations de juste valeur de ces actifs et passifs financiers, les dividendes reçus, ainsi que les intérêts perçus ou payés sont comptabilisés en résultat dans la comptabilité du fonds concerné.

7. Actifs financiers détenus jusqu'à échéance :

Les garanties bancaires de loyers concernant des appartements loués par des usagers de l'action sociale (comptes bancaires de cautions bloquées jusqu'au remboursement de la garantie par l'utilisateur ou la fin du contrat de bail), les garanties bancaires de loyers des immeubles d'exploitation loués par l'institution et les réserves légales HLM d'immeubles de rapport propriété de l'HG sont considérés comme des actifs financiers détenus jusqu'à échéance.

Les actifs des fonds affectés (cf. point 17) sont également considérés comme détenus jusqu'à échéance.

8. Actifs financiers disponibles à la vente

Un actif disponible à la vente est un actif financier non dérivé qui est désigné comme tel. Ces actifs sont évalués à la juste valeur par le biais des fonds propres (réserve de réévaluation). En revanche, les pertes de valeurs et les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêts effectif sont reconnus directement en résultat. Si l'actif est cédé ou déprécié, le profit ou la perte préalablement comptabilisé en réserve de réévaluation est inclus dans le résultat de la période. Les dividendes sur les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés en résultat lorsque le droit à recevoir ces dividendes est établi.

L'HG ne détient pas d'actif considéré comme disponible à la vente selon cette définition.

9. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont des actifs qui sont propriété de l'Hospice général, soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être mis à la disposition de tiers, soit à des fins administratives et dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice. Les immobilisations corporelles sont évaluées à la valeur historique des biens.

10. Immeubles de placement et terrains : Habituellement nommé « Parc de rapport Hospice général »

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers (bâtiments) ou des terrains détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital.

De part la Constitution de la République et canton de Genève, il existe une restriction quant à la vente de ces immeubles.

☞ Information de la juste valeur des actifs immobiliers de placement :

Les immeubles de placement sont réévalués à leur juste valeur depuis 2010.

L'institution procède chaque année à l'évaluation de son parc immobilier de rapport à la juste valeur (selon la méthode DCF -Discounted Cash Flow) et fait appel à un expert indépendant pour évaluer les actifs dont la valeur a évolué notablement, et notamment les immeubles ayant fait l'objet de travaux à fort impact sur les loyers.

Pour les autres immeubles, une réévaluation, en interne, sur la base de l'état locatif constaté et des taux de capitalisation validés par expert est effectuée chaque année.

Dans tous les cas, la totalité du parc de rapport est réévaluée par un expert externe en tranches de 5 ans minimum.

11. Provisions :

Les provisions correspondent à des passifs de l'Hospice général vis-à-vis de tiers, dont l'échéance et/ou le montant est incertain. Un passif est compris ici comme une obligation actuelle de l'Hospice général, résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques. En outre, le montant de l'obligation doit pouvoir être estimé de manière fiable.

12. Dons et legs :

Les dons et legs ayant une affectation spécifique figurent au passif du bilan de l'institution, alors que les dons et legs sans affectation entrent dans ses revenus.

En conséquence, les dons et legs en espèces ou sous forme de papiers valeurs reçus par l'Hospice général sans affectation spéciale sont enregistrés dans le compte de résultat.

13. Prestations d'aide financière et remboursement de tiers :

Au sens des normes comptables, les prestations d'aide financière et les remboursements de tiers sont reconnus en charge respectivement positives ou négatives. Seuls les remboursements issus de facturation sont enregistrés en produit.

Principe d'engagement : Les charges et produits d'aide financière sont comptabilisés sur la période d'aide considérée. Ainsi, les charges payées en décembre au titre du mois de janvier seront comptabilisées en charge en janvier.

En outre, les prestations versées et les remboursements reçus au titre d'une période précédente déjà clôturée sont reconnus respectivement en charge et en produit dans la période où ils sont constatés. Ainsi, une aide payée en avril au titre du mois de décembre de l'exercice précédent sera comptabilisée en charge en avril.

14. Charges de personnel :

Les charges de personnel comprennent principalement les traitements et autres avantages à court terme versés aux collaborateurs de l'Hospice général au titre de l'exercice écoulé. Ces avantages sont passés en charge selon leur période d'engagement, qui correspond généralement au moment de leur paiement.

A ce titre, l'Hospice général comptabilise dans ses passifs transitoires les engagements à long terme dus aux collaborateurs et notamment :

- Les engagements contractés au titre des départs en retraite anticipés (PLEND), qui sont enregistrés au moment de la décision de départ à la retraite.
- Les engagements relatifs au rattrapage sur 5 ans des cotisations CIA après promotion.
- Les charges relatives à la prévoyance professionnelle sur la base des cotisations payées ou échues à la date de clôture.
- Les engagements relatifs aux soldes de vacances et heures complémentaires/supplémentaires reportées.

Au sens du REEF, Chapitre IV art. 8 lettre a), et en dérogation à IPSAS 25 : *les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi des institutions de prévoyance ne doivent pas être comptabilisés dans les états financiers.*

15. Location de biens immobiliers :

Les produits de location de biens immobiliers ou provenant de droit de superficie sont répartis dans le temps suivant la durée du contrat, selon un principe d'échéance.

16. Subventions :

En cohérence avec les entités qui le subventionnent, l'Hospice général comptabilise les subventions reçues ou à recevoir correspondant aux prestations financées par ces mêmes subventions pour l'exercice clos.

17. Dettes à long terme :

Les emprunts hypothécaires et autres crédits de construction ainsi que la part de résultat de fonctionnement à restituer à l'Etat à l'échéance du mandat de prestations, font notamment partie des dettes à long terme.

18. Règles d'activation des travaux :

Les dépenses postérieures à l'acquisition d'un élément, qui a déjà été reconnu en tant qu'immobilisation corporelle, doivent être ajoutées à la valeur comptable de l'actif lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs ou un potentiel de service qui dépassent le niveau de performance le plus récemment mesuré pour cet actif, iront à l'entité.

Dès lors, sont considérées comme des dépenses activables, celles qui ont pour conséquence d'allonger la durée de vie utile de l'actif, d'augmenter la capacité de l'actif, d'améliorer substantiellement la qualité de la production ou d'en abaisser le coût.

A contrario, les dépenses qui ont pour effet de restaurer ou de maintenir le niveau de performance d'une immobilisation corporelle doivent être comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Ainsi, l'entretien courant nécessaire au maintien d'un actif est toujours enregistré en charge dans le compte de fonctionnement.

19. Gestion des fonds affectés :

Comptabilisation : L'actif et le passif des Fonds figurent à part égale au bilan de l'HG. En parallèle, conformément aux normes, l'Hospice général comptabilise les attributions annuelles des fonds ainsi que leurs frais de gestion en charges d'exploitation et un montant équivalent d'utilisation de ces fonds est passé en produits.

Cadre général et principes généraux (actualisé et validé par le Conseil d'administration le 7 septembre 2009).

Les fonds de l'Hospice général élaborent leur règlement tenant compte des testaments et le soumettent au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration de l'Hospice général nomme les membres des comités des fonds au début de chaque législature.

Le Conseil d'administration de l'Hospice général supervise le fonctionnement et approuve les comptes des fonds. Il délègue la fonction de gestion courante et de comptabilité à la Direction générale de l'Hospice général.

En ce qui concerne la gestion des actifs des fonds, la Direction peut désigner des mandataires (banques, gérants externes ou régies).

Sauf indication contraire d'un règlement spécifique d'un fonds, la gestion des fonds doit, dans la mesure du possible, viser à maintenir au moins la valeur économique de leur capital. Ce capital doit donc, en principe, augmenter d'au moins l'inflation pour conserver son pouvoir générateur de revenus.

Le capital peut être investi en immeubles ou en placements financiers (actions, valeurs à revenu fixe, métaux, etc.) mais dont l'exposition au risque doit être limité à une gestion « en bon père de famille » dans le cadre fixé par les mandats de gestion bancaire.

Mandat gestion des titres : Suite à l'analyse des titres effectuée sur ces 10 dernières années, les mandats de gestion ont été revus avec les gestionnaires en charge de nos portefeuilles. De nouveaux mandats ont été rédigés et soumis au Conseil d'administration le 7 septembre 2009. Plus précis, ils fixent le profil de placement et un indice de référence.

20. Amortissements

Les taux et catégories d'amortissement prévoient, suivant la méthode linéaire, les taux annuels et les durées d'amortissements suivants :

<u>Nature</u>	<u>Taux</u>	<u>Durée</u>
Camion, véhicules spéciaux	10%	10 ans
Mobilier	12.5%	8 ans
Machine et matériel	20%	5 ans
Véhicule	20%	5 ans
Informatique (matériel)	20%	5 ans
Informatique (logiciel et progiciel)	33%	3 ans

Immobilisations corporelles : L'amortissement des immeubles d'exploitation est réparti selon une ventilation, par composants, de la valeur d'origine d'une immobilisation.

Quatre composants ont été définis (non compris le terrain dont la durée d'utilité est illimitée) :

<u>Composant</u>	<u>Taux</u>	<u>Durée</u>
Gros Œuvre	1.25%	80 ans
Façades/fenêtres/menuiseries extérieures	4%	25 ans
Toiture	5%	20 ans
Installation	5%	20 ans

A0-3 - Système de contrôle interne (SCI)

Le cadre général du système de contrôle interne (SCI) de l'Hospice général a été donné par le Conseil d'administration (CA) dans un document qui décrit les principes et le cadre légal dans lequel se déploie le SCI (**Principes du SCI** - 29/06/09).

- Les composantes du système de contrôle interne de l'Hospice général ont été validées par le CA du 05 Octobre 2009 et sont décrites de manière détaillée dans le document « **Description du SCI et environnement de contrôle** » et ses annexes :
- Gestion des risques : la cartographie des risques institutionnels majeurs ainsi que les **matrices de risque détaillées par processus** (aide aux RA, action sociale, finances, ressources humaines, systèmes d'information, établissements, immobilier), sont revues chaque année par les responsables de processus (administrateurs) et validées par le Conseil d'administration en fin d'exercice.
- Activités de contrôle : elles comprennent les procédures opérationnelles formalisées, les tableaux de bord, leurs indicateurs et l'ensemble des unités et service qui effectuent des activités de contrôle.
- L'information et communication : englobe tous les outils de reporting (tableaux de bord, le flash mensuel, le bilan social, le rapport d'activité) vers les parties prenantes internes ou externes.
- Les opérations de suivi en continu du SCI : sont placées sous la surveillance du contrôle de gestion et de l'audit interne. Les plans d'actions découlant des observations et recommandations, mises en évidence par l'analyse des risques, sont suivis par un comité de pilotage ad hoc, puis relayés ensuite au niveau de la Direction et du Comité d'Audit. Ce dernier se réunit deux fois par an à la fois sur le suivi des plans d'actions, et sur la mise à jour de l'analyse de risques. Les constatations et recommandations du Comité d'Audit sont validées ensuite annuellement par le Conseil d'administration.

A0-4 - Evolutions, tendances et faits marquants 2011

➤ Action sociale :

En 2011, l'Action sociale a dû faire face pour la 3^e année consécutive à une forte hausse des personnes aidées (+16% pour les dossiers avec prestation financière). La situation économique en Suisse, les effets décalés de la crise économique et ceux de la mise en œuvre de la 4^e révision de la loi fédérale sur l'assurance-chômage (LACI) ont en effet conduit un nombre important de demandeurs d'emploi en fin de droit vers l'aide sociale.

Cette hausse a été anticipée mais les équipes ont été fortement sollicitées pour informer et prendre en charge ces nouvelles situations.

En parallèle, l'institution a préparé la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI) qui entrera en vigueur en 2012 et apportera à l'institution des moyens supplémentaires visant l'insertion et l'autonomie de ses bénéficiaires.

Action sociale (situation au 31.12)	2009	2010	2011
Dossiers d'aide sociale et financière (ASF)	5'965	6'410	7'107
Dossiers RMCAS	1'772	1'905	2'511
Total dossiers avec aide financière	7'737	8'315	9'618
	+13%	+7%	+16%
Dossiers d'accompagnement social	2'418	2'193	2'030
Nombre de dossiers totaux	10'155	10'508	11'648
Nombre de personnes totales suivies	17'472	17'961	20'025
	+8%	+3%	+11%

➤ Aide aux requérants d'Asile :

Dans un contexte de flux migratoires incertains (Maghreb notamment, mais aussi impacts des accords de Dublin), le nombre de personnes suivies est en augmentation : permis N +32% et aide d'urgence +2%.

A partir de juillet 2011, les réfugiés statutaires sont désormais pris en charge intégralement par l'Hospice général. Une partie d'entre eux étant déjà logée au sein du dispositif asile, la hausse liée à ce transfert représente environ 200 personnes supplémentaires sur l'exercice.

Le dispositif d'hébergement des requérants d'asile fait l'objet d'une attention constante : un abri de protection civile a dû être ré-ouvert en cours d'année ; de nouveaux logements collectifs sont à l'étude. Une difficulté importante liée à la capacité d'hébergement et d'accueil des nouveaux réfugiés reste un souci constant et majeur.

Asile (situation au 31.12)	2009	2010	2011
Nombre de personnes prises en charge	4'306	4'191	4'687
<i>Evolution N-1</i>	-0.5%	-3%	+12%
- dont assistées et logées	2'706	2'447	3'114
- dont logés seulement	1'600	1'744	1'573
Nombre d'arrivées sur l'exercice (y c. transfert Réfugiés statutaires en 2011)	1'074	1'101	1'678
Nombre de sorties	-1'095	-1'216	-1'182

A1 – Notes du Bilan

A1 – NOTES DU BILAN – ACTIF

A1-1 – Débiteurs

➤ Synthèse Débiteurs HG

Synthèse Débiteurs	Comptes 31.12.2011 KCHF	Comptes 31.12.2010 KCHF	Ecart En %	Ecart 2010-2011 EN KCHF
Débiteurs Fonctionnement	21'466	1'090	> 999	20'376
Débiteurs Publics - Prestations	9'038	9'654	-6.4%	-615
Débiteurs Usagers ARA	902	662	36.3%	240
Total Débiteurs Courants (CT)	31'406	11'406	175.3%	20'000
Débiteurs AI-SPC	8'353	5'183	61.2%	3'171
Débiteurs Usagers ASOC	6'214	6'431	-3.4%	-216
Total Débiteurs Non-Courants (LT)	14'567	11'613	25.4%	2'954
Total Débiteurs Hospice général	45'973	23'019	99.7%	22'954
Soit Créances brutes totales =	106'310	83'420	27.4%	22'890
- Ajustement de valeur total	-60'336	-60'401	-0.1%	65

Commentaires :

L'ensemble des débiteurs de l'Institution est évalué à la juste valeur, à savoir que les créances brutes font l'objet d'un abattement en fonction du risque de non récupération desdites créances, posé selon la nature des débiteurs (Publics ou usagers) et/ou des processus mêmes d'évaluation de la créance (remboursements AI par exemple). En 2011, le volume net débiteurs augmente de près de 23 millions, ce essentiellement sur des créances publiques (Subventions en provenance du DSE ou remboursements AI) n'ayant pas nécessité d'ajustement de valeur complémentaire. Ces positions sont détaillées ci-après.

➤ **Débiteurs Fonctionnement**

Débiteurs Fonctionnement	Comptes 31.12.2011 KCHF	Comptes 31.12.2010 KCHF	Ecart 2010-2011 KCHF
Ville de Genève	34	114	-80
Débiteurs immobilier	906	494	411
- Ajustement de valeur Débiteurs Immobiliers	-163	-198	35
Forfaits ODM (Part Fonctionnement)	2'842		2'842
F.S.A.S.D	112		112
Canton Genève (DSE)	17'480	273	17'207
Débiteurs divers	392	557	-166
- Ajustement de valeur Débiteurs Divers	-135	-151	16
Total Débiteurs Fonctionnement	21'466	1'090	20'376

Commentaires :

- **Ville de Genève** : le montant de 34 KCHF comprend notamment le solde dû sur la prise en charge à 100 % par la Ville du déficit de la Maison de vacances pour personnes âgées, Nouvelle Roseraie.
- **Débiteurs Immobilier** : correspond aux postes débiteurs loyers du parc immobilier, diminués des ajustements de valeurs liés aux risques de recouvrement, ainsi qu'aux montants en provenance des régies qui gèrent le parc de rapport (Transferts de trésorerie).
- **Forfaits ODM – Fonctionnement** : Correspond à la quote-part Fonctionnement (T4/2011 essentiellement) des forfaits FG1 (requérants d'Asile) et FG2 (réfugiés statutaires) en provenance de l'ODM.
- **FSASD** : Avoir sur facture dans le cadre du contrat de prestations informatiques de gestion de l'Infrastructure.
- **Canton Genève (DSE)** : On retrouve sur cette position le montant de la subvention complémentaire (+16 mio) votée en commission des finances le 21/12/2011, ainsi que le solde de la tranche de subvention d'investissements informatique (1.480 KCHF). Ces deux montants ont été reçus en janvier 2012.
- **Débiteurs divers** : Autres postes liés à l'exploitation de l'institution (Maisons de vacances, Maison de l'Ancre, Formation...). Ces positions font l'objet d'un abattement de valeur (100% pour les créances concernant nos anciennes activités, et selon l'ancienneté des créances pour les autres montants).

➤ **Débiteurs publics - Prestations**

Débiteurs Publics - Prestations	Comptes 31.12.2011 KCHF	Comptes 31.12.2010 KCHF	Ecart 2010-2011 EN KCHF
Facturation SAM		1'604	-1'604
BIE Canton de Genève	927		927
Confédération (ODM)	7'002	6'814	187
Convention Franco-Suisse	2'759	1'742	1'017
OFJP	60	25	35
Cantons	479	375	104
Ajustement de valeur Débiteurs Garants	-2'188	-905	-1'283
Total Débiteurs - Garants	9'038	9'654	-615

Commentaires :

Facturation SAM (Service Assurance Maladie) : jusqu'en 2009, les subsides Lamal faisaient l'objet d'une refacturation au SAM, ce qui n'est plus le cas depuis 2010. Le solde restant fin 2010 (1.604 KCHF) correspondait à un solde de facturation 2007-2009, payé en Janvier 2011.

BIE Canton Genève : Montants facturés au Bureau pour Intégration des Etrangers (BIE) pour les 3 premiers trimestres 2011. Ces montants ont depuis été payés en janvier 2012.

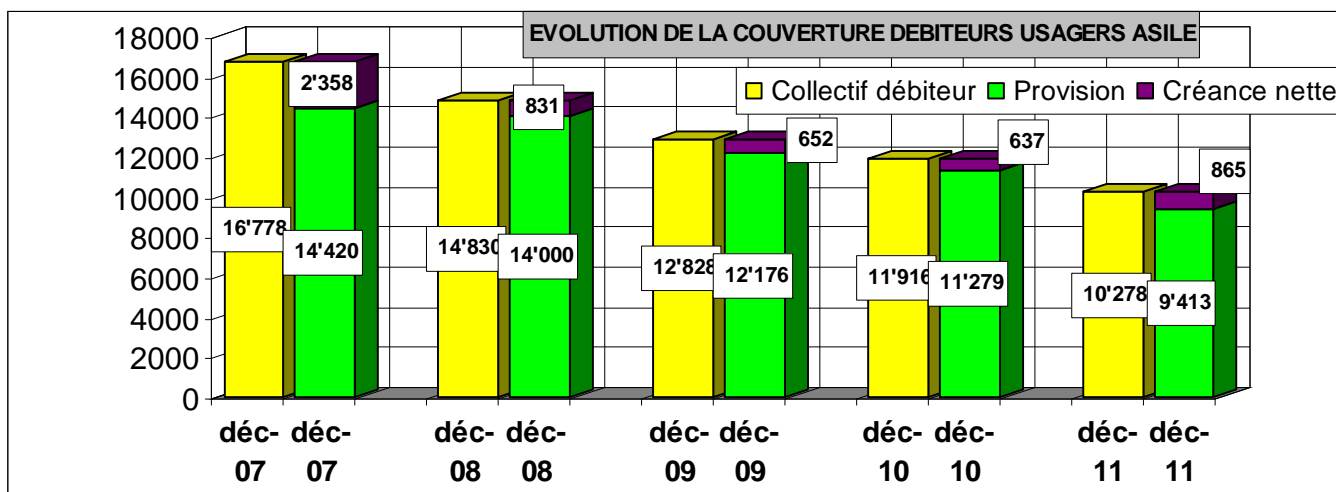
Confédération (ODM) : Seuls figurent sur ce poste les montants Prestations des forfaits de prise en charge par la Confédération des Requérants d'Asile (FG1-FG2) relatifs au 4ème trimestre 2011.

Convention Franco-Suisse : Cette position comptabilise les montants d'assistance pris en charge dans le cadre de la Convention Franco-Suisse. Cette convention est en passe d'être dénoncée, et des échanges ont eu lieu en ce sens dans le cadre de la conférence intercantonale des directeurs de l'action sociale. Compte tenu du risque attendu de non paiement, les factures sont toujours transmises, mais provisionnées. Le montant ouvert de 2.759 KCHF fait l'objet d'un abattement de valeur de 2.188 KCHF, laissant un solde ouvert de 571 KCHF.

Cantons : Sommes dues par les cantons d'origine des usagers de l'assistance publique auxquelles sont refacturées les prestations d'assistance.

➤ **Débiteurs usagers CT (ASOC-ARA)**

Débiteurs - Usagers	Comptes 31.12.2011 KCHF	Comptes 31.12.2010 KCHF	Ecart 2010-2011 EN KCHF
Débiteurs - Usagers ASOC (Dette alimentaire)	37	24	13
Total créance collectif débiteurs ARA	10'278	11'916	-1'638
Ajustement de valeur	-9'413	-11'279	1'865
Débiteurs - Usagers ARA	865	637	227
Total débiteurs usagers	902	662	240
Ajustement à l'ouverture	11'279	12'176	-898
Utilisation de provision	-414	-1'141	727
(Dissolution)/Constitution de provision	-1'451	243	-1'694
Ajustement à la clôture	9'413	11'279	-1'865



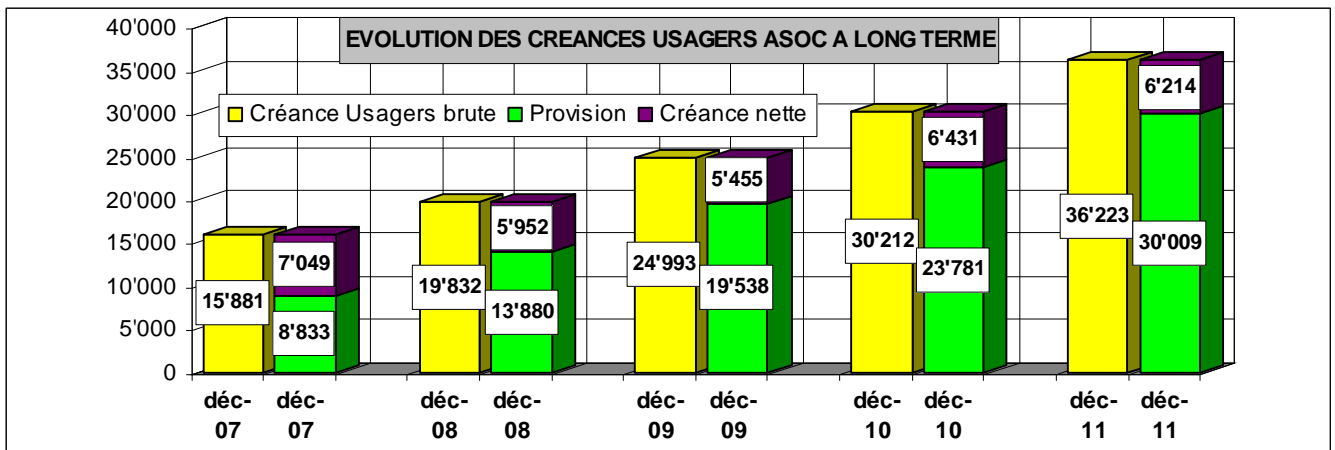
Commentaires :

Cette position comptabilise en net :

- Les créances à court terme des usagers Asoc (Prise en charge de la dette alimentaire)
- les créances des débiteurs usagers ARA (facturation aux indépendants des participations aux frais d'assistance, de santé et d'hébergement) diminuées d'un ajustement de valeur (provision) calculé selon la nature de la population concernée et l'ancienneté de la créance. En 2011, le montant brut des créances est en nette baisse, suite notamment à de nombreux transferts de dettes vers l'Asoc (ex requérants ARA aidés maintenant par l'Asoc). Ces transferts se sont accompagnés d'un transfert de provision de 1.6 mios qui relativise le montant de reprise annoncé (-1.5 mios). Au final, une constitution de provision a été nécessaire à hauteur de 0.2 mios.

➤ Débiteurs usagers ASOC

Créances usagers Asoc à Long terme	Comptes 31.12.2011 KCHF	Comptes 31.12.2010 KCHF	Ecart 2010-2011 EN KCHF
Créances usagers constatées	36'153	30'115	6'038
Ajustement de valeur	-30'009	-23'781	-6'228
Autres débiteurs contentieux	70	96	-27
Total Créances à long terme usagers Asoc	6'214	6'431	-216
Ajustement à l'ouverture	23'781	19'538	
Utilisation de provision	-375	-1'594	
Constitution de provision	6'603	5'837	
Ajustement à la clôture	30'009	23'781	6'228



Commentaires :

Ce poste comptabilise au montant net (brut – abattement de valeur) les **créances à long terme des usagers Asoc** (prestations à rembourser par les usagers, que les dossiers soient actifs ou non) et pour lesquelles les remboursements s'échelonnent sur de très longues durées à la mesure de la capacité de remboursement :

- Dossiers actifs (18.9 mios) : Les remboursements sur dossiers encore suivis par le terrain se font par retenue effectuée par les assistants sociaux sur les montants versés mensuellement.
- Dossiers inactifs (17.3 mios) : dossiers gérés par le service de recouvrement.

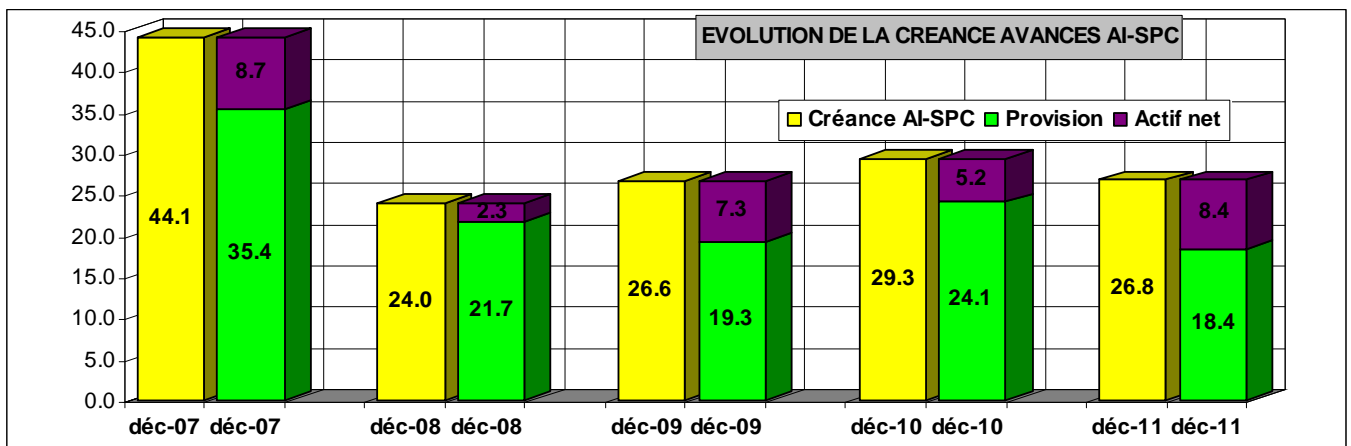
La créance brute augmente fortement depuis les trois dernières années, en lien avec l'augmentation du nombre d'usagers et le renforcement des contrôles effectués sur les dossiers en cours. En 2011, env. 1.9 mios de dettes ont en outre été transférées de l'Ara vers l'Asoc, les ex-requérants d'Asile étant pris en charge par l'Action sociale.

Le montant brut est diminué d'un ajustement de valeur (provision) calculé en tenant compte du risque de non-recouvrement et de la capacité de remboursement des usagers :

- Dossiers actifs : Provision calculée = 46%.
- Dossiers Recouvrement ou antérieurs à 2009 : Provision = 100%.

➤ Débiteurs AI – SPC

Avances AI / SPC	Comptes 31.12.2011 KCHF	Comptes 31.12.2010 KCHF	Ecart 2010-2011 EN KCHF
Créance AI / SPC	26'781	29'270	-2'490
Ajustement de valeur	-18'427	-24'087	5'660
Total Créances AI / SPC	8'353	5'183	3'171
Ajustement à l'ouverture	24'087	19'312	
Utilisation de provision	-5'111	-10'201	
(Dissolution)/Consitution de provision	-549	14'976	
Ajustement à la clôture	18'427	24'087	-5'660



Commentaires :

Ce poste correspond au montant net des créances enregistrées envers l'Assurance Invalidité (AI) et le Service des prestations complémentaires (SPC) pour les prestations d'assistance versées aux usagers en attente de décision de prise en charge AI/SPC.

Constatation de créances Exercice (Voir Compte d'exploitation) : depuis l'exercice 2010, le mode de comptabilisation des créances brutes a changé et la totalité des créances potentielles, déterminées par l'ouverture par l'utilisateur d'une demande de prise en charge rétroactive par l'AI, est passée en **créances dans l'exercice (21.3 mios en 2011)**

Solde créances au bilan : Depuis 2008, nous avons retrouvé un volume de créances brutes cohérent avec l'activité normale d'avances faites par l'institution.

A fin 2011, le **solde ouvert est de 26.8 mios**. Il concerne 1.300 dossiers en attente de décision, dont 70% ont moins de 2 ans.

Nota : Outil d'évaluation de créances.

Un outil informatique de pilotage, intégré au logiciel comptable PCS, et permettant d'affiner l'évaluation des créances brutes, a été testé en 2010 et implémenté en 2011.

L'ajustement de valeur (abattement estimé des créances brutes pour prendre en compte les taux de refus de l'AI et les impacts du durcissement des conditions d'octroi) diminue en 2011 Il convient de rappeler **l'incertitude importante liée à l'estimation de cet abattement de valeur** qui dépend de décision de tiers et qui nous incite à poursuivre une gestion prudente des hypothèses de provision. Cependant, compte tenu de l'évolution favorable des taux de remboursement depuis 2 ans, nous avons été amenés en 2011 à reprendre un montant important de provisions (5.7 mios) sur les dossiers de moins de 3 ans. Les dossiers antérieurs à 2009 restent cependant provisionnés à 100%.

A1-2 – Actifs transitoires

Actifs transitoires	Comptes 31.12.2011 KCHF	Comptes 31.12.2010 KCHF	Ecart 2010-2011 EN KCHF
Produits à recevoir Action sociale	3'063	2'925	138
Produits à recevoir Asile	631	341	290
Produits à recevoir Etablissements		69	-69
Produits à recevoir Exploitation	309	513	-204
Produits à recevoir	4'003	3'848	155
Prestations payées d'avance Action sociale	9'099	8'470	629
Prestations payées d'avance Asile	1'669	1'373	296
Charges payées d'avance exploitation	73	1'266	-1'193
Charges payées d'avance	10'840	11'109	-268
Total Actifs transitoires	14'843	14'957	-114

Commentaires :

Produits à recevoir Action sociale :

Ce poste comprend :

- l'estimation des facturations d'assistance aux garants (Voir A1-1) pour le 4ème trimestre 2011 (0.7 mios)
- l'estimation (délimitation de période) des produits à recevoir en 2012 sur prestations 2011 (2.3 mios).

Produits à recevoir Asile : idem Asoc (Délimitations de période) + Produits BIE non facturés.

Produits à recevoir Exploitation : ce poste comprend tous les autres produits à recevoir liés à l'exploitation (Immobilier, fonctionnement).

Charges payées d'avance prestations (action sociale et asile) : concerne tous les reclassements de transitoires prestations par période d'aide (assistance payée en décembre pour les périodes futures), ainsi que les avances faites au courtier en charge des frais de santé des requérants (CHF 0.2 mios).

Charges payées d'avance Exploitation : Concerne toutes les charges de fonctionnement payées en 2011 et concernant 2012.

A1-3 –Autres Immobilisations financières

Autres immobilisations financières	Comptes 31.12.2011 KCHF	Comptes 31.12.2010 KCHF	Ecart 2010-2011 EN KCHF
Garanties de Loyer	489	529	-40
Réserve légale HLM	992	1'229	-237
Total Autres Immobilisations financières	1'481	1'758	-277

Commentaires :

Garanties de loyers : Ce poste comprend essentiellement les garanties bancaires déposées par l'Hospice général en faveur de bailleurs. Ces garanties concernent des appartements loués par des usagers de l'action sociale (comptes bancaires de cautions bloquées jusqu'au remboursement de la garantie par l'usager ou la fin du contrat de bail). Depuis 2003, l'Hospice général a mis en place un système de cautionnement solidaire et les montants mis en garantie diminuent chaque année.

Par ailleurs, les garanties bancaires mises en place par l'institution pour les immeubles d'exploitation qu'elle loue pour ses propres besoins figurent aussi dans ce poste.

Réserve légale HLM : cette position enregistre les avoirs bancaires correspondants aux fonds de réserve pour travaux HLM. A fin 2011, ne subsistent que 2 réserves sur ce compte : Clair-Matin (923 KCHF) + Réserve de copropriété Glacis de Rive (69 KCHF). La réserve légale du bâtiment de Cluse 43 a été dissoute en 2011.

A1-4 – Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles	Mouvements 2011			Valeur brute au 31.12.2011	Amortissements			Net au bilan	
	Valeur brute au 31.12.2010	Investissements 2011	Cessions / mise en œuvre / transferts 2011		Amort. cumulés au 31.12.2010	Amortissements 2011	Amort. cumulés au 31.12.2011	Valeur nette au 31.12.2010	Valeur nette au 31.12.2011
LICENCES	944'343	746'740	268'526	1'959'609	(414'997)	(380'678)	(795'675)	529'346	1'163'934
DEVELOPPEMENTS INFORMATIQUES TERMINES	518'775		2'212'960	2'731'735	(122'585)	(650'858)	(773'443)	396'190	1'958'291
DEVELOPPEMENTS INFORMATIQUES	2'670'335	579'334	(2'670'335)	579'334	-		-	2'670'335	579'334
Total Immobilisation incorporelles	4'133'452	1'326'074	(188'849)	5'270'677	(537'582)	(1'031'536)	(1'569'118)	3'595'870	3'701'559

Commentaires :

Ce poste comptabilise les licences acquises ou les développements informatiques effectués depuis l'exercice 2008 et financés en 2011 par la subvention d'investissement (Crédit de programme 2011-2014- Voir A1-14). Aux 1.326 KCHF d'investissements, doivent s'ajouter les 892 KCHF de matériel (ci-après), soit un total de recours à la tranche 2011 du Crédit de programme de 2.218 KCHF.

A1-5 – Immobilisations corporelles

- MATERIEL, MOBILIER, VEHICULES

Matériel, mobilier, véhicules, informatique	Mouvements 2011			Valeur brute au 31.12.2011	Amortissements				Net au bilan	
	Valeur brute au 31.12.2010	Investissements 2011	Cessions/ Mises en œuvre/ Reclassement 2011		Amort. cumulés au 31.12.2010	Amortissements 2011	Cessions / Reclassements 2011	Amort. cumulés au 31.12.2011	Valeur nette au 31.12.2010	Valeur nette au 31.12.2011
MATERIEL & MACHINES	1'866'439		(248'500)	1'617'939	(1'719'602)	(53'586)	230'066	(1'543'122)	146'837	74'817
MATERIEL INFORMATIQUE (HARDWARE)	2'144'906	892'262	188'848	3'226'016	(551'508)	(571'754)		(1'123'262)	1'593'398	2'102'754
MOBILIER	1'215'238	560'000	(58'399)	1'716'840	(1'037'731)	(94'526)	50'214	(1'082'043)	177'507	634'797
VEHICULES	820'414		(30'308)	790'106	(820'414)		30'308	(790'106)	-	-
Total Matériel, mobilier, véhicules, informatique	6'046'997	1'452'262	(148'358)	7'350'900	(4'129'255)	(719'867)	310'589	(4'538'533)	1'917'742	2'812'367

Commentaires :

- Matériel et machines : aucun investissements en 2011
- Mobilier : D'importants investissements en 2011 liés aux aménagements des nouveaux locaux du Glacis de Rive 12-14.
- Véhicules : la totalité des véhicules de l'institution a été amortie à fin 2009.
- Matériel informatique : cette position augmente des investissements financés par la subvention ad hoc (voir A1-14), pour 892 KCHF.

- **IMMEUBLES D'EXPLOITATION**

IMMEUBLES EXPLOITATION	BILAN 2010			Evolutions 2011		BILAN 2011		
	VALEUR APRES ACTIVATIONS AU 31.12.10 hors amortissements	Fonds Amortissements 31.12.2010	VALEUR NETTE AU 31.12.2010	Amortissements 2011	Activations 2011	VALEUR APRES ACTIVATIONS AU 31.12.11 hors amortissements	Fonds Amortissements 31.12.2011	VALEUR NETTE AU 31.12.2011
BATIMENTS D'EXPLOITATION								
SIEGE HG / COURS DE RIVE 12	12'992'288	(2'327'082)	10'665'206	(347'482)	78'842	13'071'130	(2'674'564)	10'396'565
CAD / CHAPELLE 22	12'831'790	(1'496'844)	11'334'946	(156'386)		12'831'790	(1'653'230)	11'178'560
CHALET FLORIMONT / GRYON	4'777'678	(754'425)	4'023'253	(116'126)		4'777'678	(870'551)	3'907'127
NOUVELLE ROSERAIE / ST-LEGIER	3'976'152	(373'407)	3'602'745	(74'438)	9'746	3'985'898	(447'845)	3'538'052
VILLA GARDIEN - NOUVELLE ROSERAIE	495'907	(75'240)	420'668	(10'018)		495'907	(85'258)	410'649
PRAILLE 41	7'639'514	(1'824'184)	5'815'330	(206'067)		7'639'514	(2'030'251)	5'609'263
TRAVAUX EN COURS					62'260	62'260		62'260
TOTAL IMMEUBLES D'EXPLOITATION	42'713'329	(6'851'182)	35'862'147	(910'518)	150'848	42'864'177	(7'761'700)	35'102'477

- Immeubles d'exploitation : immeubles propriété de l'Hospice général mais utilisés pour ses activités d'exploitation propres (Siège HG, bureaux, etc....).

A1-6 – Immeubles de rapport et terrains

SYNTHESE EVOLUTION BILAN - PARC DE RAPPORT

Désignation	BILAN 2010	Evolutions 2011		BILAN 2011
	Valeur après Réévaluation au 31/12/2010	ACTIVATIONS 2011	Réévaluation annuelle 2011	Valeur après Réévaluation au 31/12/2011
ALPES 20	9'860'000	1'300'000.20	-521'000	10'639'000
AMAT 28	17'576'000	28'803.90	485'196	18'090'000
ASTERS 4	6'985'000		1'135'000	8'120'000
BASTIONS 16	5'632'000	311'217.89	580'782	6'524'000
BERGUES 25	10'984'000		1'348'000	12'332'000
BOURG DE FOUR 8 / FAREL 8-10	12'505'000	285'656.00	2'653'344	15'444'000
CAVOUR 3	4'436'000		565'000	5'001'000
CHALET LA PERRETTE	407'000		71'225	478'225
CHAMPEL 4	11'840'000	86'230.05	1'472'770	13'399'000
CHAMPEL 73	11'560'000		-210'000	11'350'000
CHAPONNIERE 14	5'406'000		904'000	6'310'000
CLAIR-MATIN 10-14	11'280'000		-242'000	11'038'000
CLOCHETTES 12	11'254'000	83'192.85	2'036'807	13'374'000
CLUSE 43	4'823'000		1'862'000	6'685'000
CONSEIL-GENERAL 12	5'187'000		921'000	6'108'000
CORNAVIN 22	9'990'000	100'000.00	300'000	10'390'000
DIME 1-11 / 2-6	16'386'000	988'153.28	4'116'847	21'491'000
DUMAS 23-23A	23'995'000	57'400.00	180'600	24'233'000
FORT-BARREAU 29-31	3'899'000	39'224.30	-704'224	3'234'000
GEORGES-FAVON 41	5'976'000		651'000	6'627'000
GLACIS-DE-RIVE 5	17'012'000		953'000	17'965'000
HELVETIQUE 24	6'379'000		1'617'000	7'996'000
LEON-GAUD 11	6'820'000	133'250.35	1'494'750	8'448'000
MAISONNEUVE 5	4'701'000		611'000	5'312'000
MARAICHERS 2-4-6	13'900'000	14'617.52	1'160'382	15'075'000
MARAICHERS 10-10BIS	11'766'000		1'011'000	12'777'000
MARAICHERS 13 / 17	23'196'000		3'665'400	26'861'400
MARC-CHARROT 22	1'057'000		110'000	1'167'000
MIREMONT 3	6'446'000		-44'000	6'402'000
MOILLEBEAU 35-37	22'713'000	65'487.05	4'574'513	27'353'000
MONT-BLANC 24	11'755'000	22'230.55	1'397'769	13'175'000
PEUPLIERS 24BIS	2'192'000		538'000	2'730'000
POLUZZI	24'679'000	69'585.00	1'521'415	26'270'000
RHONE 29	57'190'000		5'138'000	62'328'000
RICHARD-WAGNER 5	9'572'000	45'299.00	572'701	10'190'000
SAINT-VICTOR 2	5'460'000		640'000	6'100'000
SAINTE-CLOTILDE 17-19	15'352'000	21'140.00	2'405'860	17'779'000
SAINTE-CLOTILDE 21	4'991'000	205'991.30	459'009	5'656'000
SENEBIER 12	4'658'000	310'253.00	796'747	5'765'000
SERVETTE 96	9'289'000	118'027.00	1'683'973	11'091'000
VERDAINE 9-15 / VALLEE 2	45'351'000	597'947.36	4'330'053	50'279'000
VESSY CRECHE	2'040'000		357'000	2'397'000
VESSY MAISON DE GARDIEN	5'420'000		98'260	5'518'260
VILLAGE-SUISSE 19-23	22'486'000	134'359.25	-998'359	21'622'000
V.-SUISSE 30-34/C.-VOGT 32/YVOY 7	24'710'000	31'063.50	552'937	25'294'000
YVOY 1-5	23'544'000	226'936.50	1'000'064	24'771'000
YVOY 11-15 / CARL-VOGT 36-38	27'300'000	182'656.00	24'344	27'507'000
ECUREUILS - VILLA THEO/SS-CARAN 37	3'300'000		1'276'000	4'576'000
LE PONT / OCTROI 11	1'630'000		351'000	1'981'000
PIERRE GRISE	10'245'700	3'020'138.61	1'703'161	14'969'000
SAVIGNY / MONTAGNE 51-53	6'340'000		966'000	7'306'000
SAVIGNY / VILLA RIGAUD 57	1'380'000		546'000	1'926'000
TRAVAUX EN COURS ACTIVABLE	4'404'442	-277'749.55		4'126'693
TOTAL IMMEUBLES DE PLACEMENT	627'260'142	8'201'111	58'119'325	693'580'578

Les écarts d'évaluation de l'exercice sont repris au point A1-17.

SYNTHESE EVOLUTION BILAN - TERRAINS ET DROITS DE SUPERFICIE

Désignation	BILAN 2010	Evolutions 2011		BILAN 2011
	VALEUR DCF AU 31.12.2010	ACTIVATIONS 2011	Réévaluation annuelle 2011	VALEUR DCF AU 31.12.2011
DROITS DE SUPERFICIE				
VESSY EMS	6'534'000	-	-	6'534'000
YVOY 1	840'000	-	10'000	850'000
YVOY 27-29	2'547'000	-	2'283'000	4'830'000
MARAICHERS 11	2'455'000	-	105'000	2'560'000
CHAUDRONNIERS 5	8'397'000	-	1'913'000	10'310'000
CHAPELLE TERRAIN	6'920'000	10'320	-	6'930'320
PIERRE GRISE / DOMAINE	534'300	-	-	534'300
VESSY FONDATION HLM	4'450'000	-	-	4'450'000
Total DROITS DE SUPERFICIE	32'677'300	10'320	4'311'000	36'998'620

Les écarts d'évaluation de l'exercice sont repris au point A1-17.

A1-7 – Actifs affectés

Cette position enregistre la valeur des fonds dont l'Hospice général assure la gestion et dont la contrepartie est au passif (voir note Fonds n° A1-15).

Les actifs affectés sont constitués de :

Actifs des fonds affectés	Comptes 31.12.2011 KCHF	Fonds concernés				
		Conradi- Perrard	Mon Havre	Tissot	Social	Peugeot
Liquidités	904	17	161	197	349	179
Titres et placements	7'286	1'899	366		3'468	1'553
Immeuble de rapport	5'733		1'549	4'184		
Autres actifs	34	13	2		13	6
Total Actifs affectés	13'957	1'930	2'078	4'381	3'829	1'738

A1 – NOTES DU BILAN – PASSIF

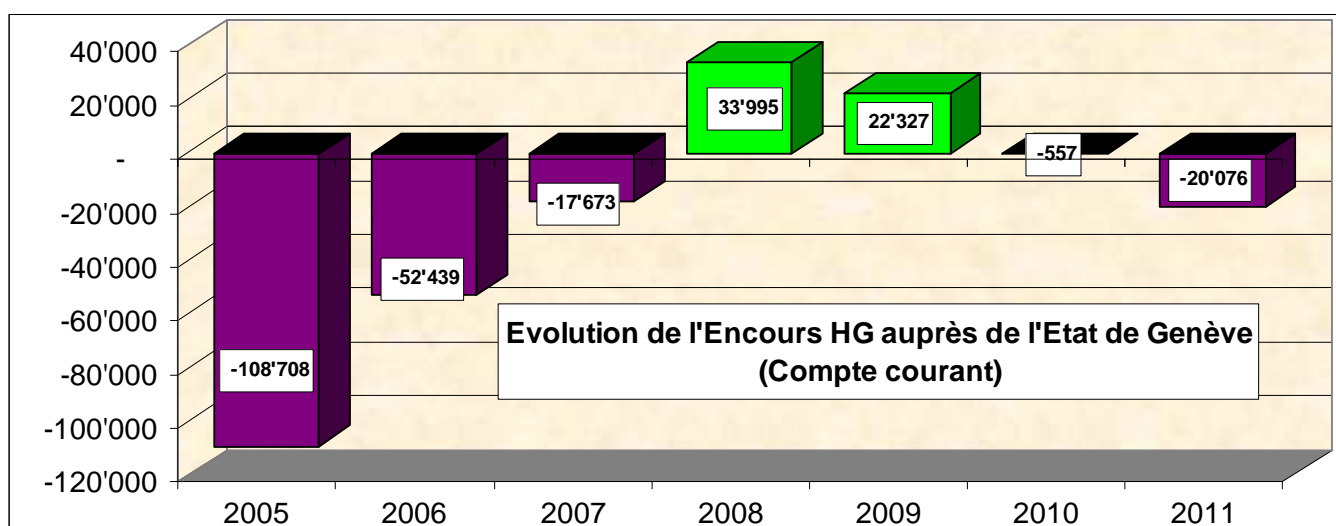
A1-8 – Dettes à court terme

Dettes à court terme	Comptes 31.12.2011 KCHF	Comptes 31.12.2010 KCHF	Ecart 2010-2011 EN KCHF
Fournisseurs et créanciers	5'445	1'948	3'497
CC Gestion usagers ASOC	180	190	-10
CC Cash-Pooling DSE/HG	20'076	557	19'519
Subvention Prestations à restituer	286	837	-552
Dettes financières à CT	20'542	1'584	
Total Dettes à court terme	25'987	3'532	22'454

Fournisseurs et créanciers : Fin 2010, en prévision du changement de logiciel comptable, le paiement de factures avait été bloqué et le collectif fournisseurs était à 0. En 2011, nous retrouvons un fonctionnement normal expliquant l'écart par rapport à l'exercice précédent.

Dettes financières à Court terme :

- **Compte de gestion usagers** : cette position comptabilise les sommes gérées par l'Hospice général (action sociale) pour le compte de certains usagers pour lesquels nous fournissons une prestation d'assistance à la gestion de leurs dépenses courantes.
- **CC Cash pooling DSE/HG** : Compte courant Etat de Genève
L'Hospice général n'a pas de trésorerie propre (voir poste liquidités très faibles) et l'Etat de Genève alimente l'institution selon les rythmes de versements convenus dans le cadre de la convention « Argent » d'adhésion à la caisse centralisée de l'Etat signée en Décembre 2007 (Cash pooling).
Le compte courant, qui était passé positif à fin 2008 et 2009 (conséquences essentiellement de la thésaurisation des montants de subvention non dépensés à fin d'exercice) est repassé négatif avec la restitution en 2010 de plus de 20 mios au DSE. Le solde à fin 2011 est fortement négatif (-20.1 mios), conséquence essentiellement du versement retardé des subventions complément Prestation (+16 mios) et subvention Investissement informatique (+1.5 mios).



- **Subvention prestations à restituer** : (voir A1-16 - Répartition du résultat) comptabilisation en dette à court terme du 100 % de la subvention prestations 2010 non dépensée (837 KCHF), diminuée du montant de la couverture de déficit 2011 (-551 KCHF). Le solde de 286 KCHF sera restitué à l'Etat début 2012.

A1-9 – Passifs transitoires

Passifs transitoires	Comptes 31.12.2011 KCHF	Comptes 31.12.2010 KCHF	Ecart 2010-2011 EN KCHF
Produits encaissés d'avance	690	604	87
Charges à payer prestations	11'964	11'435	529
Charges à payer exploitation	8'091	7'455	637
Total Passifs transitoires	20'745	19'493	1'252

Commentaires :

Produits encaissés d'avance : Cette position comprend essentiellement les produits de loyers encaissés d'avance.

Charges à payer Prestations :

- Aide sociale (8.2 mios) : cette position (transitoire) comprend notamment l'estimation des charges d'assistance à venir en 2012 et relative à des périodes d'aide 2011 (comptabilisation à l'engagement), ainsi que les factures à recevoir concernant les genevois hors canton ou les compléments de placement.
- Aide aux requérants d'asile (3.7 mios) : sont essentiellement comptabilisées dans ce poste, les charges de chauffage et d'électricité non facturées des centres de requérants appartenant au DCTI.

Charges à payer d'exploitation :

- Délimitations IPSAS Ressources humaines (4.6 mios) : charges à payer Plend, heures complémentaires, supplémentaires et vacances non prises, rattrapage CIA.
- Autres délimitations (3.5 mios) : diverses factures d'exploitation à recevoir, dont celles des aménagements en cours sur le bâtiment du Glacis de Rive.

A1-10 – Subvention fonctionnement à restituer à l'échéance du contrat

Conformément au mandat de prestations 2010-2013, cette position comptabilise la dette cumulée (Subvention de fonctionnement non utilisée durant le mandat) que l'institution doit inscrire envers l'Etat après traitement du résultat (voir note Fonds propres - Traitement du résultat n° A1-16).

Le montant que l'institution pourrait rendre à l'Etat ne fait pas l'objet d'un transfert effectif de trésorerie à fin d'exercice, mais d'une comptabilisation équivalente par les 2 entités.

A fin 2011, un montant de 421 KCHF, issu de la répartition du résultat 2011, est ajouté au montant 2010 de 7.469 KCHF, portant ainsi la position à CHF 7.9 mios.

A l'échéance du mandat de prestations actuel (2010-2013), le solde figurant sur cette position après affectation successive des bonis et des pertes sur les périodes à venir (2012-2013) devra donc être restituée à l'Etat.

A1-11 – Emprunts hypothécaires

En CHF

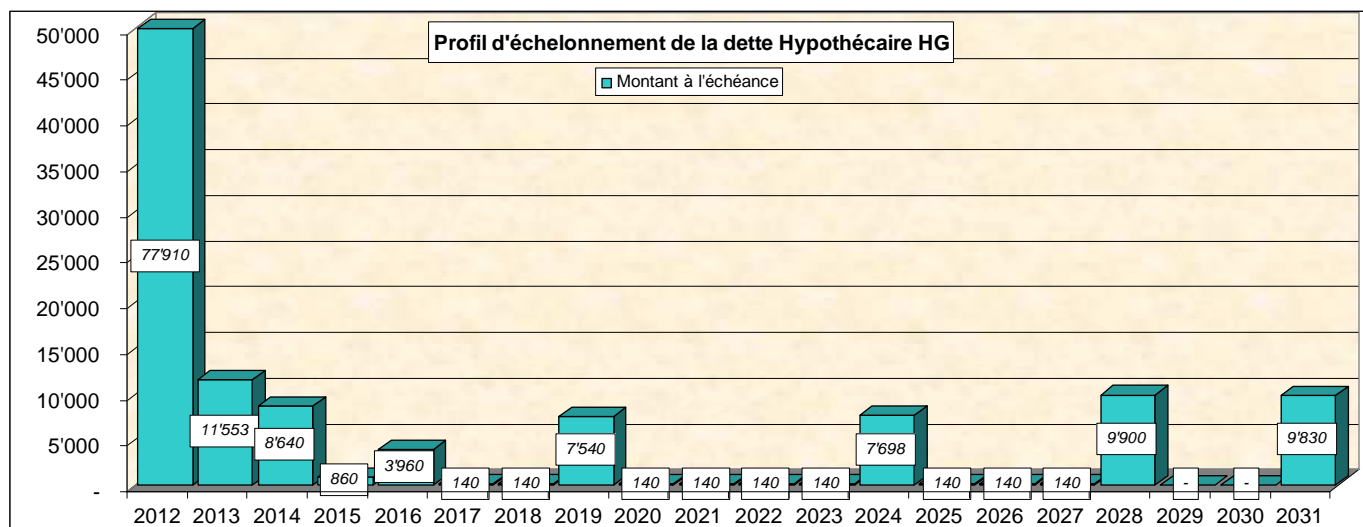
Immeuble	Créancier	Montant crédit accordé	Solde au 31.12.2010	Solde au 31.12.2011	Taux	Taux	Durée	Échéance	Amortissement 2011	Intérêts annuels	Juste valeur des actifs mis en gage	Garanties	Cédules 1er rang	Détenteur	Cédules 2e rang	Détenteur
Cours de Rive 12											13'071'130	3'500'000	3'500'000	BCGE		
Prairie 41	BCGE	6'500'000	5'590'000	5'460'000	Fixe	3.73%	10 ans	12.01.2014	130'000	208'147	7'639'514	3'000'000	6'500'000	BCGE		
Total Immeubles d'exploitation			5'590'000	5'460'000						208'147	20'710'644	6'500'000	10'000'000		0	
Alpes 20	BCGE	350'000	210'000	210'000	Fixe	3.61%	10 ans	09.10.2012		7'571	10'639'000	350'000	350'000	BCGE		
Amat 28	BCGE	8'800'000	7'200'000	7'200'000	Fixe	3.61%	10 ans	09.10.2012		294'168	18'090'000	8'800'000	8'800'000	BCGE		
Amat 28	BCGE	{	960'000	960'000	Fixe	3.61%	10 ans	09.10.2012		{	{	{	{	{	{	{
Asters 4	MIGROS	3'730'000	3'520'000	3'520'000	Fixe	3.32%	8 ans	31.12.2011		116'864	8'120'000	3'730'000	3'730'000	MIGROS		
Bergues 25	BCGE	418'750	418'750	418'750	Fixe	3.61%	10 ans	09.10.2012		15'096	12'332'000	670'000	670'000	BCGE		
Bourg-de-Four 8	UBS	Transf s/ligne UBS	1'435'000	0						4'767	Transf s/ligne UBS	4'600'000	4'600'000	UBS		
Cavour 3	BCGE	770'000	770'000	770'000	Fixe	3.61%	10 ans	09.10.2012		27'759	5'001'000	770'000	770'000	BCGE		
Champel 4	BCGE	836'000	836'000	836'000	Fixe	3.61%	10 ans	09.10.2012		30'138	13'399'000	1'100'000	1'100'000	BCGE		
Clair-Matin 10-12-14	BCGE	8'315'000	8'056'000	7'960'000	Fixe	3.61%	10 ans	09.10.2012	96'000	290'352	11'038'000	10'235'000	8'315'000	BCGE	1'920'000	BCGE
Clochettes 12	BCGE	2'734'020	2'701'080	2'701'080	Fixe	3.61%	10 ans	09.10.2012		97'374	13'374'000	3'294'000	3'294'000	BCGE		
Cluse 43	CS	4'432'005	4'053'485	0						45'481		5'047'100	4'100'800	HG	946'300	HG
Cornavin 22											650'000	650'000	650'000	BCGE		
Dime 1à11	BCGE	12'893'743	11'687'150	11'687'150	Fixe	3.61%	10 ans	09.10.2012		431'600	21'491'000	14'384'184	11'687'150	BCGE	2'697'034	BCGE
Dime 1à11	BCGE	{	343'545	235'664	Fixe	3.61%	10 ans	09.10.2012	107'881	{	{	{	{	{	{	{
Dumas 23-23A	UBS	Transf s/ligne UBS	3'300'000	0						79'296	Transf s/ligne UBS	7'000'000	7'000'000	UBS		
Fort-Barreau 29-31	BCGE	100'000	0	0	Fixe					17'405						
Fort-Barreau 29-31	BCGE	420'000	420'000	420'000	Fixe	3.26%	10 ans	24.03.2016		{	3'234'000	510'000	510'000	BCGE		
Fort-Barreau 29-31	BCGE	100'000	100'000	100'000	Fixe	3.70%	10 ans	24.03.2016		{	{	{	{	{	{	{
Georges-Favon 41	BCGE	255'000	255'000	255'000	Fixe	3.61%	10 ans	09.10.2012		9'193	6'627'000	300'000	300'000	BCGE		
Glacis-de-Rive 5	BCGE	3'341'280	3'341'280	3'341'280	Fixe	3.61%	10 ans	09.10.2012		120'453	17'965'000	3'885'180	3'885'180	BCGE		
Helvétique 24	BCGE	2'350'000	2'350'000	2'350'000	Fixe	3.61%	10 ans	09.10.2012		84'718	7'996'000	2'500'000	2'500'000	BCGE		
Léon-Gaud 11	CS	1'355'750	1'355'750	1'355'750	Libor 3M+0.9	0.95%	3 mois	23.01.2012		12'121	8'448'000	1'485'000	1'485'000	CS		
Maisonneuve 5	MIGROS	366'000	366'000	366'000	Fixe	3.36%	8 ans	03.01.2012		33'538	5'312'000	1'580'000	1'580'000	MIGROS		
Maisonneuve 5	MIGROS	720'000	720'000	720'000	Fixe	2.95%	10 ans	30.06.2015		{	{	{	{	{	{	{
Maraischers 2-4-6	MIGROS	3'500'000	3'500'000	3'500'000	Fixe	3.25%	8 ans	23.01.2012		113'750	15'075'000	3'500'000	3'500'000	MIGROS		
Maraischers 13	UBS	Transf s/ligne UBS	3'300'000	0						66'248	Transf s/ligne UBS	6'300'000	6'300'000	UBS	800'000	HG
Marc-Charrot 22												220'000	220'000	HG		
Miremont 3	BCGE	1'092'000	1'092'000	1'092'000	Libor 4M (taux plancher)	1.00%	4 mois	23.01.2012		10'360	6'402'000	1'400'000	1'400'000	BCGE		
Moillebeau 35-37	BCGE	7'116'000	6'116'000	6'116'000	Fixe	3.61%	10 ans	09.10.2012		256'532	27'353'000	7'116'000	7'116'000	BCGE		
Moillebeau 35-37	BCGE	{	1'000'000	1'000'000	Fixe	3.61%	10 ans	09.10.2012		{	{	{	{	{	{	{
Mont-Blanc 24												700'000	700'000	HG		
Peupliers 24Bis	MIGROS	686'400	686'400	686'400	Fixe	3.32%	8 ans	31.12.2011		22'789	2'730'000	715'000	715'000	MIGROS		
Poluzzi	BCGE	11'300'000	11'300'000	11'300'000	Fixe	4.02%	20 ans	03.07.2028	140'000	493'531	26'270'000	12'700'000	12'700'000	BCGE		
Poluzzi	BCGE	1'400'000	980'000	840'000	Fixe	4.02%	20 ans	03.07.2028		{	{	{	{	{	{	{
Rhône 29	CS	9'830'000	9'830'000	9'830'000	Fixe	3.70%	25 ans	21.04.2031		363'710	62'328'000	9'830'000	9'830'000	CS		
Richard-Wagner 5	BCGE	1'859'000	1'859'000	1'859'000	Libor 4M (taux plancher)	1.00%	4 mois	23.01.2012		17'567	10'190'000	2'600'000	2'600'000	BCGE		
Sénebler 12	BCGE	817'000	917'000	917'000	Libor 4M (taux plancher)	1.00%	4 mois	23.01.2012		8'616	5'765'000	1'000'000	1'000'000	BCGE		
Ste-Clotilde 17-19	UBS	Transf s/ligne UBS	2'300'000	0						72'990	Transf s/ligne UBS	4'000'000	4'000'000	UBS		
Ste-Clotilde 21	CS	2'700'000	2'322'000	2'268'000	Libor 3M+0.9	0.95%	3 mois	23.01.2012	54'000	21'841	5'656'000	2'700'000	2'700'000	CS		
Ligne UBS	UBS	38'000'000	2'910'000	1'435'000	Libor 9M	0.37%	9 mois	15.06.2012		16'662	158'217'400					
Ligne UBS	UBS	{	{	4'053'000	Libor 12M	0.49%	12 mois	31.11.2012		{	{	{	{	{	{	{
Ligne UBS	UBS	{	{	7'637'000	Libor 12M	0.52%	12 mois	14.12.2012		{	{	{	{	{	{	{
Ligne UBS	UBS	{	{	2'910'000	Libor 12M	0.53%	12 mois	21.12.2012		{	{	{	{	{	{	{
Ligne UBS	UBS	{	{	3'300'000	Fixe	1.98%	5 ans	15.12.2014		{	{	{	{	{	{	{
Ligne UBS	UBS	{	{	3'300'000	Fixe	2.37%	7 ans	15.12.2016		{	{	{	{	{	{	{
Ligne UBS	UBS	{	{	3'800'000	Fixe	2.74%	10 ans	16.12.2019		{	{	{	{	{	{	{
Ligne UBS	UBS	{	{	3'600'000	Fixe	2.74%	10 ans	16.12.2019		{	{	{	{	{	{	{
Ligne UBS	UBS	{	{	2'300'000	Fixe	3.13%	15 ans	13.12.2024		{	{	{	{	{	{	{
Ligne UBS	UBS	{	{	3'400'000	Fixe	3.13%	15 ans	13.12.2024		{	{	{	{	{	{	{
Ligne UBS	UBS	{	{	1'858'000	Fixe	3.13%	15 ans	13.12.2024		{	{	{	{	{	{	{
Vallée 2 / Verdaine 9-15	CS	11'282'500	11'000'000	11'000'000	Fixe	3.60%	10 ans	07.10.2013		406'170	50'279'000	12'350'000	12'350'000	CS		
Vallée 2 / Verdaine 9-15	CS	{	282'500	282'500	Fixe	3.60%	10 ans	07.10.2013		{	{	{	{	{	{	{
Village-Suisse 19-21-23	UBS	Transf s/ligne UBS	3'400'000	0						107'898	Transf s/ligne UBS	5'700'000	5'700'000	UBS		
Village-Suisse 30-32-34	UBS		1'858'000	0						58'963		1'858'000	1'858'000	HG		
Yvoy 1-3-5	UBS	Transf s/ligne UBS	3'600'000	0						100'010	Transf s/ligne UBS	6'600'000	6'600'000	UBS		
Yvoy 11-13-15	UBS	Transf s/ligne UBS	3'800'000	0						105'566	Transf s/ligne UBS	6'600'000	6'600'000	UBS		
Total Immeubles de rapport			126'451'940	133'690'574						3'961'094	533'331'400	156'779'464	151'216'130		6'363'334	
Total hypothèques			132'041'940	139'150'574												
Taux moyen pondéré s/Immeuble de rapport																
Taux moyen pondéré s/Immeuble de rapport (2010)																

Commentaires :

En 2011, les hypothèques venues à échéance ont été reconduites à court terme de manière à être regroupées en vue d'un appel d'offres global qui sera lancé en 2012. Cette procédure portant sur plus de la moitié de l'endettement de l'institution permettra de restructurer la dette conformément à la stratégie de gestion définie par le Conseil d'administration, laquelle vise une optimisation de la répartition entre taux fixes et taux Libor ainsi qu'un meilleur équilibre des échéances.

Compte tenu des taux bas actuels et de la proportion temporairement significative de prêts à court terme, on enregistre une diminution du taux moyen pondéré qui se situe à 2.96% à fin 2011 (3.18% à fin 2010).

L'endettement total est en augmentation en raison du financement des grands travaux achevés en 2011 ayant fait l'objet d'une capitalisation au moyen d'un contrat-cadre spécifique mis en place en 2010.



A1-12 – Autres fonds étrangers

Autres fonds étrangers	Comptes 31.12.2011 KCHF	Comptes 31.12.2010 KCHF	Ecart 2010-2011 EN KCHF
Acomptes - garanties Loyers	2'142	2'071	72
Fonds divers usagers	142	188	-46
Total Autres fonds étrangers	2'284	2'259	25

Garanties de Loyers : Ce poste est essentiellement constitué des garanties de loyers déposées en faveur d'usagers d'action sociale et des retenues Cautions Loyers (RCL) des usagers ARA.

Fonds divers usagers : Montants versés par des institutions externes (Chaîne du Bonheur, Fondation Wilsdorf, etc.) en faveur d'usagers pour la prise en charge de frais n'entrant pas dans le périmètre d'assistance de l'Hospice général. L'institution ne sert que de transitaire pour ces opérations.

A1-13 – Provisions

Provisions	Comptes 31.12.2010 KCHF	MOUVEMENTS 2011			Comptes 31.12.2011 KCHF
		Constitution	Utilisation	Dissolution	
Provision pour engagements RH	744	280	-272	-208	544
Provision pour risque contractuel ou juridique (SEA-Simob)	60	14			74
Total Provisions	805	294	-272	-208	618

Provisions pour engagements RH : cette position comprend les provisions pour litiges en cours (Ruptures de contrat notamment) ou les engagements à long terme pris dans le cadre de la gestion RH.

Provisions pour risque contractuel ou juridique : les litiges immobilier provisionnés en 2010 pour 60 KCHF ne sont toujours pas liquidés et augmente de 14 KCHF en 2011.

A1-14 – Subventions d'investissement

Subventions d'investissement	Comptes	MOUVEMENTS 2011		Comptes
	31.12.2010 KCHF	Attribution	Utilisation	31.12.2011 KCHF
Subvention Travaux Pierre Grise (succ. déshérence)	1'253		-1'253	
Subvention informatique	5'189	2'218	-1'603	5'804
Total Subventions investissement	6'443	2'218	-2'857	5'804

Travaux Pierre Grise : Cette subvention attribuée par l'Etat (succession en déshérence) en 2007 a couvert les travaux de rénovation et de mise en conformité de l'Etablissement « Pierre Grise » dont l'Hospice général est propriétaire et qu'il loue à la FOJ. Ces travaux ont été terminés en 2011.

Subvention Informatique : correspond au solde non utilisé des investissements informatiques financés par la subvention versée par le DSE (Crédit 2008-2010 et Crédit 2011-2014)

SUBVENTION INVESTISSEMENTS INFORMATIQUE

	SUBVENTION VERSEE			UTILISATION			SOLDE AU BILAN		
	CUMUL	EN 2011	CUMUL	CUMUL 2010	EN 2011	CUMUL 2011	CUMUL 2010	EN 2011	CUMUL 2011
LICENCES	944'343	746'740	1'691'083	-414'997	-380'678	-795'675	529'346	366'062	895'408
DEVELOPPEMENTS	3'618'389	579'334	4'197'723	-551'866	-650'858	-1'202'724	3'066'524	-71'524	2'995'000
Immobilisations incorporelles	4'562'732	1'326'074	5'888'806	-966'863	-1'031'536	-1'998'399	3'595'869	294'538	3'890'407
Matériel Informatique	2'144'906	892'262	3'037'168	-551'508	-571'754	-1'123'262	1'593'398	320'507	1'913'906
TOTAL	6'707'638	2'218'335	8'925'974	-1'518'370	-1'603'290	-3'121'661	5'189'268	615'045	5'804'313

- Crédit Programme et ouvrage 2008-2010 (loi 10.063) : le montant final versé sur ce crédit pluriannuel est de **6.708 KCHF**. La loi est maintenant bouclée.
- Crédit programme 2011-2014 : Un montant de **2.218 KCHF** a été versé au titre de la première tranche de ce crédit.
La subvention utilisée figure en produit au compte de résultat pour 1.603 KCHF (Voir A2-1)

A1-15 – Fonds

A1-15-1 FONDS AFFECTES

Fonds Affectés	Comptes 31.12.10 KCHF	EXERCICE 2011		Ecart réévaluation immeubles 31.12.11 KCHF	Comptes 31.12.11 KCHF
		REVENUS / (PERTES) DES FONDS	UTILISATION DES FONDS		
FONDS TISSOT	3'757	-16	-84	724	4'381
FONDS CONRADI-PERRARD	2'046	-64	-51		1'930
FONDS MON HAVRE	2'084	-54	-7	56	2'078
FONDS SOCIAL	4'217	-148	-239		3'829
FONDS PEUGEOT	1'819	-75	-6		1'738
Total Fonds Affectés	13'922	-358	-387	780	13'957

↓
Cptes Exploitation
352000/445200

Définition : Un fonds affecté est un fonds dont la gestion a été confiée à l'Hospice général par ses fondateurs ou testamentaires. Ils figurent à part égale à l'actif et au passif du bilan. Sa gestion est supervisée par le Conseil d'administration, suivie par des comités ad hoc et cadrée par le document « cadre général et principes généraux » (Voir A 0).

Comptabilisation : Le tableau ci-dessus montre l'évolution 2011 du bilan de chacun des Fonds. Conformément aux normes IPSAS et afin de les identifier, les utilisations des Fonds affectés (Attributions et frais de gestion) figurent au compte de résultat en charges et sont équilibrés par montant de produit d'utilisation identique (impact nul au compte de résultat)

➤ FONDS TISSOT

Constitution : Immeuble Rue Prairie.

But du fonds : Fonds destiné à des personnes aveugles ou malvoyantes.

Immeuble : L'immeuble a été réévalué à CHF 4.2 mios soit un écart de réévaluation annuel de +724 kCHF.

Pertes : -16 kCHF (dont 151 kCHF de revenus immobiliers et -200 kCHF de remboursement d'hypothèque)

Utilisations : 84 kCHF (dont attributions directes: 78 kCHF pour des aides matérielles et administratives à des personnes aveugles ou malvoyantes).

➤ FONDS CONRADI-PERRARD

Constitution : Portefeuille de titres.

But du fonds : Fonds utilisé au bénéfice direct des jeunes pris en charge par l'Hospice général.

Pertes : -64 kCHF (liés aux pertes financières sur le portefeuille de titres).

Utilisations : 51 kCHF (dont attributions directes: 45 kCHF à destination des enfants de l'action sociale (ateliers et sorties) et de l'aide aux requérants d'asile (Fête de Noël)).

➤ FONDS MON HAVRE

Constitution : Portefeuille de titres et un immeuble.

But du fonds : Fonds destiné à l'amélioration des conditions de logement des personnes âgées.

Immeuble : L'immeuble a été réévalué à CHF 1.5 mios, pour un écart de réévaluation de 56 kCHF.

Pertes : -54 kCHF (dont 53 kCHF liés aux revenus immobiliers et -37 kCHF de pertes liées aux titres).

Utilisations : attributions : pas d'attribution en 2011 ; frais de gestion : 7 kCHF.

➤ FONDS SOCIAL

Constitution : Portefeuille de titres.

But du fonds : Fonds visant à aider toute personnes dans le besoin lorsque les autres moyens d'aide ont été épuisés (subsidiarité).

Pertes : -148 kCHF (essentiellement des pertes financières liées au portefeuille de titres).

Utilisations : 239 KCHF (dont attributions : environ 100 demandes ont été traitées par le fonds et 60 % ont été acceptées pour un montant global de 168 kCHF).

➤ FONDS PEUGEOT

Constitution : Portefeuille de titres.

But du fonds : Fonds dont le capital et les intérêts sont destinés à financer des actions collectives sociales, de prévention, d'information et de communication.

Pertes : -75 kCHF (pertes financières liées au portefeuille de titres).

Utilisations : attributions : pas d'attribution en 2011 ; frais de gestion : 6 kCHF.

Dons et legs	Comptes 31.12.2010 KCHF	EXERCICE 2011		Comptes 31.12.2011 KCHF
		AUGMENTATIONS DES DONS ET LEGS	DIMINUTIONS DES DONS ET LEGS	
DON BOURSE DE GENEVE	84		-23	61
DON FONDATION C. RIGOT	1			1
DON NAEF	70	30	-100	
DON DIVERS PROJETS COLLECTIFS USAGERS	158	55	-126	87
DON NOUVELLE-ROSERAIIE		0		0
DON CHALET FLORIMONT	0	0		0
FONDS FORUM VIOLENCE	49			49
FONDS PREVENTION & INFORMATION SOCIALE	161		-30	131
DON FONDATION MANPOWER	6			6
FONDS ENCOURAGEMENT FORMATION	39		-39	
DON V.	217			217
DON FONDATION OECHSLIN	322		-3	319
DON EVENEMENT 475è				
DON FONDATION MAGISTRA ET CICOTTI	12			12
DON WILSDORF		55		55
SUCCESSION SALB	116			116
SUCCESSIONS DIVERSES	2		-2	
SUCCESSION L.HIRSCH-P.	0			0
SUCCESSION MACGUIRE	47			47
FONDS ECKERT	1'053			1'053
Total Dons et legs	2'338	139	-323	2'154

↓
Cptes Exploitation
352010/445100

Principe : les dons et legs affectés correspondent aux dons reçus par l'institution au fil du temps et affectés à une utilisation spécifique (généralement actions collectives pour bénéficiaires HG).

Comptabilisation : les attributions et utilisations des Dons affectés figurent au compte de résultat en charges et en produits pour un montant identique.

→ **Augmentations des dons et legs** : correspond aux dons reçus en 2011 par l'institution et dont l'affectation pouvait être identifiée. Pour les dons n'ayant pas d'affectation spéciale, l'institution propose aux donateurs d'affecter leurs dons à des actions collectives à destination des usagers. Ces dons sont comptabilisés dans le « Dons divers collectif usagers ».

→ **Utilisations** : les dons ont été utilisés à divers projets collectifs spécifiques à destination des usagers et qui ne pouvaient être pris en charge dans le cadre du mandat de prestations (projets de formation, financement agence TRT, etc.).

A1-16 – Répartition du résultat et restitution de subvention DSE

En application de la directive transversale fixant le traitement des « bénéficiaires et pertes des entités subventionnées », ainsi que du mandat de prestations 2010-2013 de l'Hospice général, complétés par la directive de bouclage des comptes du DSE du 27/01/2011, l'Hospice général doit retrancher de son résultat brut (Hors écart d'évaluation du parc de rapport), la part revenant à l'Etat pour définir son résultat comptable.

- **Subvention Prestations** : l'Etat garantit constitutionnellement le déficit des prestations aux bénéficiaires en cas de couverture budgétaire insuffisante → **le complément de subvention 2011 correspondant à la couverture de déficit (KCHF 551.6)** est inscrit en produit à recevoir et vient diminuer le compte « *Subvention de prestations non dépensée* » qui comprenait déjà les KCHF 837 issus du non dépensé 2010. Le montant global à restituer passe ainsi à KCHF 285.5 qui sera restitué début 2012 via le compte courant HG-DSE.
- **Subvention Fonctionnement** : la clé de répartition du résultat de fonctionnement est modulée en fonction du taux de couverture des revenus propres l'Hospice général (part des revenus propres dans les revenus totaux) → **67.3 % de la subvention Fonctionnement est restituable** et passée dans les Fonds étrangers en « *subvention non dépensée à restituer à l'échéance du mandat* ». Le solde constitue le **résultat de fonctionnement de l'institution (KCHF 204,7)** et est ajouté aux Fonds propres, sur le compte « *Subvention de fonctionnement 2010-2013 non dépensée* ». Un solde résiduel éventuel serait définitivement acquis à l'issue du mandat de prestations.

TRAITEMENT DU RESULTAT HOSPICE GENERAL 2011
Selon Mandat de prestations 2010-2013 et Directive DGAS du 27/01/2011

COMPTE DE RESULTAT	COMPTES 2011	PART ETAT	PART HOSPICE GENERAL
DEFICIT SUR PRESTATIONS	-551'544	-551'544	0
Taux de répartition du Déficit Prestations	100%	100%	0%
BONI SUR FONCTIONNEMENT	626'226	421'488	204'738
Taux de répartition du Boni Fonctionnement 32.7%	100%	67%	33%

BILAN	BILAN 31.12.2011	Mouvements 2011	BILAN 31.12.2010
Fonds Etrangers (DSE)			
Subvention Prestation non dépensée (A restituer à court terme)	285'501	-551'544	837'045
<i>Subvention Prestations 2010 restituable à l'Etat</i>	837'045	837'045	837'045
<i>Subvention Prestations 2011 Complémentaire</i>	-551'544	-551'544	
Subvention Fonctionnement non dépensée (A restituer à échéance du mandat)	7'890'248	421'488	7'468'760
<i>Subvention Fonctionnement 2010 restituable à fin mandat 2010-2013</i>	7'468'760	0	7'468'760
<i>Subvention Fonctionnement 2011 restituable à fin mandat 2010-2013</i>	421'488	421'488	
Subvention DSE non dépensée	8'175'749	-130'056	8'305'805
Fonds Propres (HG)			
Subvention Fonctionnement non dépensée et thésaurisée HG	4'298'211	204'738	4'093'473
<i>Quote part du résultat 2010</i>	4'093'473		4'093'473
<i>Quote part du résultat 2011</i>	204'738	204'738	

CALCUL DU TAUX DE COUVERTURE HG (Base réalisé 2011)	
PRODUITS ETABLISSEMENTS	1'377'586
PRODUITS EXPLOITATION	1'277'172
SUBVENTIONS HORS FONCTIONNEMENT DSE	9'021'453
PRODUITS EXERCICES ANTERIEURS	0
PRODUITS IMMOBILIER	26'224'090
PRODUITS PROPRES (A)	37'900'302
TAUX DE COUVERTURE HG (= A / B)	32.7%
SUBVENTION FONCTIONNEMENT D.S.E	78'024'343
TOTAL DES PRODUITS (B)	115'924'645

CHARGES PERSONNEL	96'754'654
ETABLISSEMENTS	321'908
AUTRES CHARGES EXPLOITATION	15'253'895
AMORTISSEMENTS ET CHARGES FINANCIERES	2'967'962
TOTAL CHARGES EXPLOITATION	115'298'419
RESULTAT AVANT REPARTITION	626'226

A1-17 – Fonds Propres – Ecart d'évaluations Immobiliers

→ **Evaluation globale du parc immobilier = 765.7 mios - Evaluation annuelle 2011 (+62.4 mios).**

A compter du 01/1/2010, les actifs immobiliers sont comptabilisés comme suit :

- Immeubles de placement + terrains en droit de superficie : pas d'amortissements sur ces actifs et réévaluation annuelle dont le montant figure au compte d'exploitation global sous *résultat d'évaluation*. L'ensemble du parc est évalué par tournus tous les 5 ans par une société externe (en 2011, 19 des 62 objets, « *Immeubles de rapport et Terrains* », ont été analysés par l'expert externe et pour le reste des objets, l'évaluation s'effectue en interne selon la même méthode DCF, Discounted Cash Flow). **La valeur du parc immobilier de rapport augmente de 70.6 mios, dont 8.2 mios liés à l'activation de travaux et 62.4 mios liés à l'écart d'évaluation.**
- Immeubles d'exploitation : Il n'y a pas de réévaluation des immeubles d'exploitation dont la valeur n'évolue qu'en fonction des travaux activés et des amortissements spécifiques détaillés par composantes.

SYNTHESE IMMOBILIER HOSPICE GENERAL

	BILAN 2010		EVOLUTION 2011			BILAN 2011	
	Valeur au 31.12.2010		Amortissements	Activations	Réévaluation exercice	Valeur au 31.12.2011	
IMMEUBLES DE PLACEMENT	627'260'142			8'201'111	58'119'325	693'580'578	
DROITS DE SUPERFICIE	32'677'300			10'320	4'311'000	36'998'620	
TOTAL PARC DE RAPPORT	659'937'442		0	8'211'431	62'430'325	730'579'197	
Total IMMEUBLES D'EXPLOITATION	35'862'147		-910'518	150'848		35'102'477	
Total GENERAL	695'799'589		-910'518	8'362'279	62'430'325	765'681'674	

A1 – NOTES DU BILAN – GENERAL

A1-18 – Instruments financiers



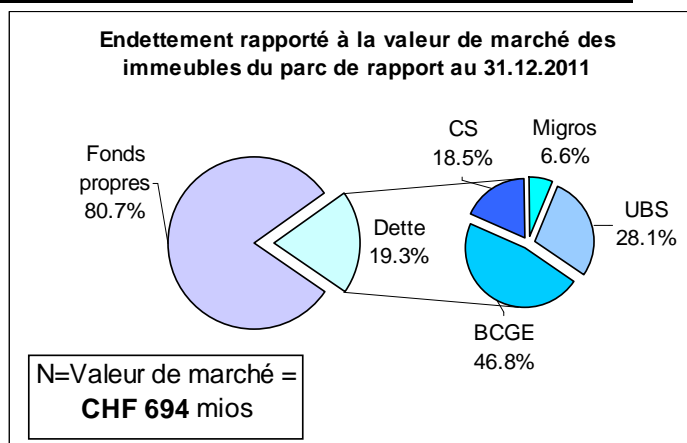
Hospice général
Institution genevoise d'action sociale

Actifs et passifs financiers par catégories

Situation au 31.12.2011	Notes ou pages	Actifs et passifs financiers à la juste valeur	Prêts et créances	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Autres passifs financiers	Total
ACTIFS COURANTS						
Liquidités	Page 8		1'231			1'231
Débiteurs	A1-1		31'406			31'406
Total			32'637			32'637
ACTIFS NON COURANTS						
Créances, contentieux et indûment perçu	A1-1		6'214			6'214
Avances AI/SPC	A1-1		8'353			8'353
Autres immobilisations financières	A1-3			1'481		1'481
Actifs affectés	A1-7			13'957		13'957
Total			14'567	15'438		30'005
PASSIFS COURANTS						
Dettes à court terme (fournisseurs, créanciers)	Page 9				5'445	5'445
Dettes financières à court terme	A1-8				20'542	20'542
Total					25'987	25'987
PASSIFS NON COURANTS						
Dettes à long terme	Page 9				154'806	154'806
Fonds affectés	A1-15				16'187	16'187
Autres fonds étrangers	A1-12				2'284	2'284
Total					173'277	173'277

Situation au 31.12.2010		Actifs et passifs financiers à la juste valeur	Prêts et créances	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Autres passifs financiers	Total
ACTIFS COURANTS						
Liquidités			1'760			1'760
Débiteurs			11'406			11'406
Total			13'166			13'166
ACTIFS NON COURANTS						
Créances, contentieux et indûment perçu			6'431			6'431
Avances AI/SPC			5'183			5'183
Autres immobilisations financières				1'758		1'758
Actifs affectés				13'922		13'922
Total			11'614	15'680		27'294
PASSIFS COURANTS						
Dettes à court terme (fournisseurs, créanciers)					1'948	1'948
Dettes financières à court terme					1'584	1'584
Total					3'532	3'532
PASSIFS NON COURANTS						
Dettes à long terme					147'276	147'276
Fonds affectés					16'335	16'335
Autres fonds étrangers					2'259	2'259
Total					165'870	165'870

➤ Risque sur Financements externes (Hypothèques) – Voir Point A1-11



La stratégie de gestion de la dette, pilotée par le comité immobilier et validée par le conseil d'administration se fonde sur les principes suivants :

- La totalité des travaux et développement du parc de rapport est financée par des lignes de crédit hypothécaires garanties par des immeubles du parc. Il n'est fait appel à aucun financement de l'Etat.
- La structure de la dette globale cherchera à garantir un équilibre des échéances à favoriser un recours à des produits de financement traditionnels (Prêts à taux fixes). Le taux variable n'est utilisé que sur des emprunts à court terme et pendant de brèves périodes de transition.

A fin 2011, la dette totale du parc immobilier se monte à 134 mios, soit 19.3% de la valeur de marché.

→ **Risque de taux** : le taux moyen pondéré constaté à fin 2011 est de 2.96 %. Composé en majorité de taux fixes (83% de la dette est à taux fixe), il bénéficie encore cette année d'une part de taux à court terme dans l'attente du renouvellement en 2012 d'un volume important (78 mios CHF). Pour information, une évolution du taux moyen pondéré de +/- 0.5% induirait un impact de +/- 0.6 mios sur le résultat du parc de rapport (25.2 mios, soit 2.4%).

→ **Risque d'échelonnement.**

Afin d'éviter à la dette globale une trop grande vulnérabilité dans le temps (principe d'échelonnement de la dette), il est convenu que le renouvellement du gros volume 2012 (78 mios CHF) fasse aussi l'objet d'un rééchelonnement dans le temps (5 à 20 ans).

➤ Risque de crédit (Risque débiteurs) – Voir point A1-1(Analyse débiteurs)

Une analyse du risque de non remboursement des créances est effectuée sur chacune des positions débitrices de l'Institution, en fonction de la nature des débiteurs et de l'estimation de non remboursement ; il fait l'objet le cas échéant d'un abattement de valeur de la créance considérée à l'actif du bilan :

- Débiteurs publics : aucun risque posé sur ces positions (Etat Genève, ODM), sauf si nous avons connaissance d'un événement particulier dans le cadre des accords de prise en charge (Exemple : Convention Franco suisse en 2011)
- Débiteurs Privés (usagers ou Tiers) : le risque est évalué en fonction de la population concernée (usagers d'action sociale ou d'Asile, suivis ou non) et en fonction de leur potentiel de remboursement. Cette évaluation du risque donne lieu à un abattement statistique par nature de créance. Par principe, les débiteurs suivis par le service de recouvrement font l'objet d'un abattement de valeur à 100%. Pour information, le risque sur créances globales des usagers d'action sociale est de 83%, et celui sur les créances d'usagers de l'asile de 92%. En revanche, le risque sur créances loyers du parc de rapport est évalué au cas par cas par les régies.
- Risque sur créances AI : dans ce cas particulier, le risque est évalué à la fois dans l'estimation de la créance (Outil de pilotage), mais aussi en fonction des taux constatés de refus de prise en charge de l'Assurance Invalidité. Ces taux sont très fluctuants selon les années et ne dépendent pas d'éléments de notre ressort, ce qui maintient sur cette position une incertitude majeure, qui nous conduit à la prudence. Par principe, les dossiers sans réponse de plus de 3 ans sont provisionnés à 100%.

➤ Risque de liquidité (Voir point A1-8)

La trésorerie de l'HG est en cash-pooling automatique avec la Trésorerie générale de l'Etat au sens de la convention « Argent » signée entre le département des finances et l'institution. Le risque global de liquidité est donc nul. La limite de crédit (Fonds de roulement) actuelle est de 45 mios, l'Hospice général n'a jamais dépassé cette limite (Compte courant oscillant entre +20 et -20 mios depuis 5 ans). La convention « Argent » fait aussi l'objet d'une surveillance et d'un bilan annuel avec la trésorerie de l'Etat.

➤ **Risque d'évaluation Immobilier – (Voir point A 1-17)**

L'évaluation de notre parc de rapport se fait par tournus (100% du parc est revu tous les 5 ans) par un expert externe, ou à chaque fois que des travaux ou des événements particuliers peuvent venir affecter la valeur d'un immeuble. L'ensemble des autres immeubles est aussi évalué en interne selon la même méthode, et en utilisant un taux de capitalisation validé par l'expert externe.

Conformément à l'IPSAS 16, la méthode choisie est le DCF (Discounted Cash Flow), qui consiste à actualiser les flux financiers futurs sur la base d'un taux de capitalisation qui dépend d'un grand nombre de paramètres intrinsèques au bâtiment (position, état général) mais aussi en grande partie de l'observation du marché immobilier du moment (tendances, valeurs des transactions, coûts des hypothèques...). Ces paramètres externes, ont un impact majeur sur le montant des évaluations, et donc sur le résultat d'évaluation.

Pour exemple : En 2011, le taux de référence de l'actif immobilier hors risque intégré par l'expert externe dans le taux de capitalisation utilisé était de 4% contre 4.3% en 2010. Une variation de +/- 0.3% a un impact de +/- 50 mio (7.5%) sur la valeur du parc de rapport.



Hospice général
Institution genevoise d'action sociale

Analyse de maturité

au 31.12.2011		Note ou page	<1 an	1-2 ans	2-5 ans	>5 ans	Total réparti
Fournisseurs et autres créanciers							
- Dettes à court terme (fournisseurs, créanciers)		Page 9	5'445				5'445
- Compte courant gestion usagers Asoc		A1-8	180				180
- Les délimitations ressources humaines (CIA, Plend, ...)		A1-9			4'644		4'644
Total			5'625	-	4'644	-	10'269
Emprunts non courants							
- Emprunts hypothécaires		A1-11	77'910	20'193	4'960	36'088	139'151
- Fonds de bienfaisance Ville de Genève		Page 9				7'765	7'765
Total			77'910	20'193	4'960	43'853	146'916
Autres passifs financiers non courant							
- Fonds		A1-15				16'187	
- Autres fonds étrangers		A1-12				2'284	
Total			-	-	-	18'471	18'471

au 31.12.2010			<1 an	1-2 ans	2-5 ans	>5 ans	Total réparti
Fournisseurs et autres créanciers							
- Dettes à court terme (fournisseurs, créanciers)			1'948				1'948
- Compte courant gestion usagers Asoc			190				190
- Les délimitations ressources humaines (CIA, Plend, ...)					4'706		4'706
Total			2'139	-	4'706	-	6'845
Emprunts non courants							
- Emprunts hypothécaires			20'625	61'729	13'460	36'228	132'042
- Fonds de bienfaisance Ville de Genève						7'765	7'765
Total			20'625	61'729	13'460	43'993	139'807
Autres passifs financiers non courant							
- Fonds						16'335	
- Autres fonds étrangers						2'259	
Total			-	-	-	18'594	18'594

Commentaires généraux :

L'Hospice général est une institution vieille de plus de 475 ans. Elle est régie par la LIAF qui garantit le déficit de prestations, ainsi que par les termes des mandats de prestations qui définissent les répartitions annuelles de pertes et boni sur une période de 4 ans. En outre, le budget de l'Institution fait l'objet d'une revue annuelle auprès du Grand conseil.

La majorité des engagements à moyen ou long terme au passif sont constitués des hypothèques (Voir ci-dessus), garanties par les immeubles du parc de rapport (taux d'endettement <20%), et d'un prêt de la ville de Genève sans contrepartie (Fonds de bienfaisance).

En ce qui concerne les fonds affectés et les dons :

- Fonds affectés : ils sont consolidés au niveau des états financiers, mais ne participent pas au résultat de l'Institution. Bien que fortement impactés par les variations des marchés de valeurs mobilières (pour ceux qui sont constitués de titres), le seul risque financier réside dans l'incapacité de ces fonds à générer les revenus qui peuvent être sollicités pour attribution. Ainsi, compte tenu des pertes liées en 2011 aux marchés financiers, les attributions 2012 ont été gelées sur de nombreux fonds.
- Dons et legs affectés : les avoirs des dons et legs affectés ne sont pas placés et sont directement disponibles dans notre trésorerie.

A2 – Notes du compte d'exploitation

A2 – NOTES DU COMPTE D'EXPLOITATION - REVENUS

A2-1 – Subventions et contributions publiques

Subventions et contributions publiques	Comptes 31.12.2011 KCHF	BUDGET 31.12.2011 KCHF	Ecart En %	Comptes 31.12.2010 KCHF	Ecart 2010-2011 EN KCHF
Subventions - Canton de Genève	305'529	289'321	5.6%	268'165	37'364
Subvention DSE Prestations	227'840	211'289	7.8%	195'952	31'889
Subvention DSE Fonctionnement	77'603	77'946	-0.4%	71'936	5'667
Autres subventions Cantonales (Comp DARES)	86	86		277	-191
Subventions - Confédération (ODM Fonctionnement)	6'816	5'790	17.7%	6'368	448
Contributions - Communes (Ville GE - NRO)	516	550	-6.2%	489	27
Utilisation de subventions d'investissement	1'603	2'325	-31.0%	829	774
Total Subventions et contributions publiques	314'465	297'985	5.5%	275'852	38'613

Commentaires :

- **Subvention Canton de Genève** : le tableau ci-après détaille les subventions reçues de l'Etat de Genève :

SUBVENTIONS CANTON DE GENEVE	2011		2010
	31.12.2011	Budget	Final
Subvention DSE	305'443'249	289'234'415	267'887'825
Subvention prestations	227'840'394	211'288'850	195'951'805
Subvention votée	211'288'850	211'288'850	184'288'850
Compléments (Subv. Complémentaire 11-2011)	16'000'000		12'500'000
Couverture de déficit	551'544		-837'045
Subvention fonctionnement :	77'602'855	77'945'565	71'936'020
Subvention votée	77'945'565	77'945'565	79'404'780
Compléments (Méca sal - CIA)	78'778		
Part subvention fonctionnement à restituer	-421'488		-7'468'760
Autres subventions cantonales (Formation)	86'200	86'200	277'200
TOTAL SUBVENTION CANTON GENEVE	305'529'449	289'320'615	268'165'025

- **Subvention Confédération : 6.816 KCHF (ODM et OFAS)**

Cette position enregistre la part de subvention ODM (Forfaits généraux 1 et 2, Forfait administratif) destinée à l'encadrement des requérants d'asile (6.276 KCHF),

- **Contributions communes : 516 KCHF**

La ville de Genève prend en charge 100 % du déficit d'exploitation de la Nouvelle Roseraie suite à l'accord du 14/12/2006.

- **Utilisation de subventions d'investissement : 1.603 KCHF**

Nous retrouvons sur ce poste les produits différés d'utilisation de la subvention d'investissement informatique L10.063 (couverture à hauteur de 1.603 KCHF des amortissements 2011 des actifs financés). Voir A1-14.

A2-2 – Remboursements - Collectivités publiques

Remboursements Collectivités Publiques	Comptes 31.12.2011 KCHF	BUDGET 31.12.2011 KCHF	Ecart En %	Comptes 31.12.2010 KCHF	Ecart 2010-2011 EN KCHF
Conventions internationales	-739	600	n.d.	1'443	-2'182
Confédération	238	100	138.2%	157	81
Cantons d'origine	3'007	2'000	50.3%	2'182	825
Refacturation SAM subsides Lamal	-922		n.d.	734	-1'656
Garants Action Sociale	1'584	2'700	-41.3%	4'516	-2'931
Forfaits ODM - Requérants d'Asile	20'629	17'765	16.1%	22'476	-1'847
Forfaits aide d'urgence	4'176	2'188	90.9%	4'039	138
Fonds d'intégration	1'587	1'456	9.0%	2'438	-851
Facturation ODM - ARA	26'392	21'409	23.3%	28'953	-2'560
Total Remboursements collectivités publiques	27'977	24'109	16.0%	33'468	-5'491

Commentaires :

Conformément aux normes, seuls sont comptabilisés en produits les éléments faisant l'objet d'une facturation à des tiers publics. Les remboursements de divers organismes publics (Chômage, AI/SPC...) sont comptabilisés en diminution de charges.

➤ Refacturation garants d'action sociale :

- **Conventions internationales** : Comme mentionné dans la note concernant les débiteurs, la Convention Franco-Suisse d'assistance aux indigents (1931) est en passe d'être dénoncée. Par conséquent, nous n'enregistrons en 2011 aucune facture émise, et passons même un complément d'abattement de valeur.
- **Confédération** : facturation à l'ODM de l'assistance fournie par l'action sociale à certaines catégories très restrictives de réfugiés statutaires.
- **Cantons d'origine** : facturation aux cantons d'origine de l'assistance fournie aux usagers d'Action sociale résidents depuis moins de 2 ans à Genève.
- **Refacturation SAM** : La refacturation au SAM des subsides d'assurances maladie pris en charge par l'institution a pris fin en 2010 (les subsides étant désormais payés directement par le SAM). Ne subsiste en 2011 sur cette position que la restitution au SAM des montants reçus dans le cadre des remboursements AI et concernant les subsides déjà facturés sur la période 2009-2010.

➤ Refacturation ODM – Aide aux Requérants d'Asile :

Cette rubrique comptabilise l'ensemble des prises en charge de l'ODM pour les prestations d'aide aux requérants d'asile :

- **Forfaits globaux Requérants d'Asile (20.6 mios)** : Ce forfait est réparti depuis 2010 entre la quote-part fonctionnement (Voir A2-1) et la quote-part Prestations
 - i. **Forfait global 1 (18 mios)** : En progression par rapport à 2010, malgré la comptabilisation d'environ 1.5 mios de correctifs. En outre, la dernière quote-part du forfait unique déboutés (2.8 mios) était encore comptabilisé sur ce compte, mais a disparu en 2011.
 - ii. **Forfait Global 2 (Refugiés statutaires, 2.6 mios)** : ce nouveau forfait correspond à la prise en charge depuis Juillet 2011 de cette catégorie de personnes (Transfert de mission de Caritas)
- **Forfaits aide d'urgence (4.2 mios)** : ce forfait, d'un montant de base de 2.6 mios, couvre la prise en charge des personnes à l'aide d'urgence, en forte augmentation depuis 4 ans. Il bénéficie en 2011 d'un complément de 1.5 mios (Part compensatoire, répartie par Canton, du déficit induit par les nouveaux cas).
- **Fonds d'intégration (1.6 mios)** : la contribution de l'Hospice général aux activités d'insertion (programmes d'occupation) est facturée au fonds d'intégration, versée initialement par l'ODM au canton et gérée maintenant par le BIE (Bureau pour l'Intégration des Etrangers dépendant du DSPE). La facturation 2011 s'élève à 1.6 mios, soit 1.3 mios pour la population de requérants d'asile, et .0.3 mios pour la population des réfugiés statutaires.

A2-3 – Remboursements de tiers

Remboursements de tiers	Comptes	BUDGET	Ecart	Comptes	Ecart 2010-2011 EN KCHF
	31.12.2011 KCHF	31.12.2011 KCHF	En %		
Remboursements de prestations d'Action sociale	382	370	3.2%	322	60
Remboursements prestations ARA (fact. usagers)	9'649	8'719	10.7%	9'167	482
Utilisation pertes sur débiteurs ARA	414	1'400	-70.4%	1'141	-727
Prestations internes ATFOR	509	600	-15.2%	704	-195
Rembt prestations pensionnaires Etablissements	37	33	10.9%	42	-5
Total Remboursements de tiers	10'991	11'122	-1.2%	11'375	-385

Commentaires :

Remboursements de prestations d'action sociale :

Cette position ne concerne que les remboursements exceptionnels de la dette d'assistance d'usagers d'action sociale dans des cas très précis (remboursements volontaires, usagers décédés à l'aide sociale...).

Remboursements de prestations par les usagers ARA :

Il s'agit là pour l'essentiel des participations (frais hébergement - PFH, frais de santé - PFS) facturées aux requérants totalement ou partiellement indépendants, ainsi que des remboursements et retenues diverses sur assistance. A noter que compte tenu des risques de non remboursement de cette catégorie de population, un abattement de valeur importante est apporté à l'actif du bilan pour ces créances (Voir A-1-1).

Utilisation provision perte sur débiteurs :

Cette position correspond au montant de provision utilisée (cf. ci-dessus) dans le cadre des clôtures de dossiers. Elle est la contrepartie de la charge du même montant figurant dans les prestations brutes de l'exercice. Conséquence du travail effectué ces 3 dernières années sur les débiteurs ARA, cette position est en baisse constante.

Prestations internes ATFOR :

Cette rubrique enregistre les prestations internes fournies dans le cadre des ateliers d'occupation des requérants d'Asile.

Remboursement de prestations pensionnaires Etablissements :

Refacturation aux pensionnaires des établissements (Personnes âgées) des frais de transport.

A2-4 – Autres produits d'exploitation

Autres produits d'exploitation	Comptes 31.12.2011 KCHF	BUDGET 31.12.2011 KCHF	Ecart En %	Comptes 31.12.2010 KCHF	Ecart 2010-2011 EN KCHF
Produits de ventes diverses	332	344	-3.2%	483	-151
Frais divers récupérés du personnel	51	52	-2.7%	75	-24
Produits des publications	13	2	562.1%	47	-34
Dons non affectés				14	-14
Utilisation de Dons affectés (Fonds HG)	323		n.d.	370	-46
Utilisation des Fonds affectés (Fonds externes)	387		n.d.	422	-35
Honoraires Gestion Fondations		440	n.d.	505	-505
Autres produits	352	254	38.5%	446	-94
Total Autres produits d'exploitation	1'458	1'092	33.6%	2'361	-903

Commentaires :

Produits de ventes diverses : ventes cafétérias et prestations FDRH (Service Formation HG).

Frais divers récupérés du personnel : refacturation aux collaborateurs des repas pris sur place (établissements).

Produits des publications: produits des ventes externes de publications HG (livre HG, La Clé, Ariane...)

Dons non affectés : dons faits à l'institution, sans affectation précise. Les autres dons figurent au bilan.

Utilisation de dons affectés : (voir A 1-15) cette position comptabilise en produits les montants de dons et legs affectés utilisés dans l'exercice. Les charges associées figurent au compte de résultat pour un montant équivalent (Impact résultat nul).

Utilisation des fonds affectés : (voir A1-15) contrepartie Produits des utilisations de fonds affectés (impact résultat nul).


Honoraires de gestion Fondations : Ces honoraires payés à l'institution pour la gestion de certaines fondations (HLM notamment) n'étant constitués que de mise à disposition de personnel, cette rubrique figure depuis 2011 sous la position « prise en charge de personnels par des Tiers ».

Autres produits : peuvent figurer dans ce compte notamment les remboursements d'assurances ou les commissions d'encaissement de l'impôt à la source.

A2-5 – Produits nets – Parc immobilier de rapport

Compte du parc immobilier de rapport

AU 31.12.2011

 Hospice général Institution genevoise d'action sociale	Comptes	Budget	Ecart	Comptes	Ecart
	31.12.2011	31.12.2011		31.12.2010	
	kCHF	kCHF	en %	kCHF	en %
Revenus d'exploitation immobiliers					
Loyers & droits de superficie	37'554	37'741	-0.5%	36'338	3.3%
Loyers	35'371	35'606	-0.7%	34'210	3.4%
Droits de superficie	991	1'010	-1.9%	1'004	-1.3%
Loyers internes	1'192	1'125	6.0%	1'125	6.0%
Subventions	1'282	70	> 999	1'136	12.9%
Recettes diverses	19	105	-81.7%	33	-42.2%
Reprises sur provisions	87		n.d.	808	-89.2%
Total des revenus d'exploitation immobiliers	38'943	37'916	2.7%	38'315	1.6%
Charges d'exploitation immobilières					
Charges d'exploitation	(4'195)	(4'374)	-4.1%	(4'167)	0.7%
Conciergerie	(1'056)	(1'095)	-3.5%	(1'010)	4.6%
Eau & électricité	(743)	(780)	-4.7%	(761)	-2.3%
Frais d'exploitation	(471)	(545)	-13.6%	(428)	9.9%
Assurances	(305)	(314)	-2.9%	(301)	1.4%
Frais de contentieux	(184)	(230)	-19.8%	(179)	2.8%
Honoraires	(1'234)	(1'250)	-1.3%	(1'307)	-5.5%
Autres charges d'exploitation	(201)	(160)	25.7%	(180)	11.5%
Entretien, réparation et rénovations	(5'355)	(4'687)	14.2%	(4'648)	15.2%
Contrats d'entretien	(405)	(432)	-6.2%	(420)	-3.5%
Entretien usuel & réparations	(1'869)	(1'960)	-4.6%	(1'647)	13.5%
Rénovation	(2'420)	(1'940)	24.7%	(2'262)	7.0%
Honoraires sur travaux	(661)	(355)	86.2%	(320)	106.9%
Droits de superficie et redevances	(100)	(100)	0.0%	(100)	0.0%
Taxes & contributions	(17)	(15)	12.2%	(16)	3.7%
Provisions et réserves	(95)		n.d.	(98)	-2.7%
Provisions	(14)		n.d.	(14)	1.4%
Fonds de réserve légale HLM	(81)		n.d.	(84)	-3.4%
Total des charges d'exploitation immobilières	(9'762)	(9'176)	6.4%	(9'029)	8.1%
RESULTAT D'EXPLOITATION IMMOBILIER	29'181	28'740	1.5%	29'287	-0.4%
Résultat financier	(3'960)	(4'666)	-15.1%	(4'161)	-4.8%
Résultat extraordinaire			n.d.		n.d.
RESULTAT NET IMMOBILIER	25'221	24'074	4.8%	25'126	0.4%

Commentaires :

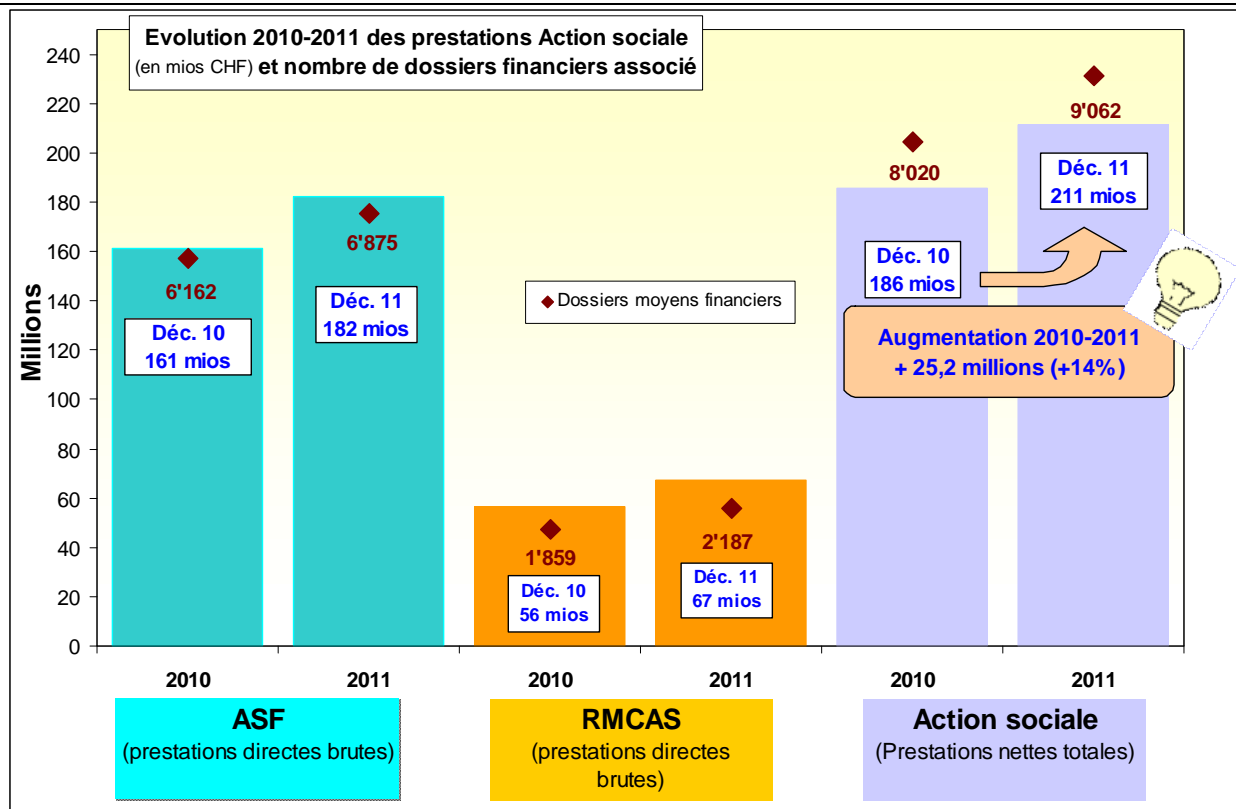
Le résultat net du parc immobilier (**25.2 mios**) est stable par rapport à 2010 :

- **Amélioration des revenus locatifs (+1.2 mios)** : l'état locatif global a augmenté de plus de 3 %, un bon taux de rotation annuel ayant permis une augmentation globale des loyers.
- **Stabilisation des charges d'exploitation (+0.7%)** au niveau de 2010.
- **Augmentation des charges d'entretien et de rénovation (+0.8 mios)** : Figurent notamment dans cette position, les travaux de rénovation du bâtiment de Pierre grise (Opération terminée) et financés par le solde de la subvention ad hoc (1.3 mios).
- **Maintien des charges financières à un bon niveau** : conséquence essentiellement des taux d'intérêts historiquement bas (noter que le budget 2011 prévoyait une indemnité en cas de résiliation anticipée de certaine hypothèques, cette opération n'a finalement pas eu lieu) :

Au global, le résultat du parc de rapport se maintient au niveau record de 2010 (> 80% en 5 ans).

A2 – NOTES DU COMPTE D'EXPLOITATION - CHARGES

A2-6 – Prestations Action sociale



Nota : le graphique ci-dessus montre l'évolution des prestations brutes versées, mais aussi les prestations globales nettes d'action sociale, à savoir les prestations brutes diminuées de l'ensemble des remboursements et prises en charges externes.

Prestations ASF (Aide Sociale et Financière)

Prestations nettes d'Action sociale AIDE SOCIALE ET FINANCIERE (ASF)	Comptes 31.12.2011 KCHF	BUDGET 31.12.2011 KCHF	Ecart En %	Comptes 31.12.2010 KCHF
Prestations brutes ASF (B1 et B2)	181'612	177'614	2.3%	159'793
Prestations indirectes	595	969	-38.6%	1'510
Prestations d'assistance brutes	182'208	178'583	2.0%	161'303
Remboursements organismes officiels	-10'815	-8'850	22.2%	-9'153
Créances sur prestations de l'exercice	-21'321	-13'625	56.5%	-27'934
Ajustement Provision AI/SPC	-549	-2'000	-72.5%	14'976
Remboursements AI / SPC	-21'870	-15'625	40.0%	-12'958
Créances usagers ASOC constatées	-5'564	-7'500	-25.8%	-7'098
Ajustement provision sur créances usagers Assoc	3'968	4'300	-7.7%	4'507
Autres remboursements assistance	-362	n.d.	n.d.	-410
Créances usagers Assoc et Rembt assistance	-1'958	-3'200	-38.8%	-3'002
Total Assistance publique ASF nettes	147'564	150'908	-2.2%	136'190

Prestations d'Aide Sociale et Financière nettes (ASF)

Ces positions enregistrent les **prestations brutes** versées dans le cadre de la LASI (Loi sur l'Aide sociale Individuelle) aux usagers de l'Assistance publique, **diminués des produits** directement liés à ces versements (remboursements d'organismes officiels ou créances directes des usagers)

Les prestations ASF nettes sont **inférieures de CHF 3.3 mios au budget (-2.2 %)** et en **augmentation de CHF 11.4 mios (+8.3 %)** par rapport à 2010.

- **Prestations d'assistance brutes (182 mios, +21 mios / 2010)**

Conséquence directe de l'augmentation importante du nombre d'usagers (+13% en moyenne, Impact LACI et conjoncture), les prestations brutes d'assistance augmentent dans les mêmes proportions.

- **Remboursements d'organismes officiels :**

Les remboursements de prestations d'assistance par des organismes officiels (Tuteur général, assurance maternité, allocations chômage...) sont comptabilisés en diminution de charges dans cette position. Ils augmentent dans les mêmes proportions que les prestations d'assistance.

- **Remboursements prestations d'assistance versées aux demandeurs AI/SPC.**

Cette rubrique enregistre l'estimation des remboursements à recevoir de l'Assurance Invalidité sur les prestations versées dans l'exercice aux usagers qui ont fait un dépôt de demande de prise en charge à l'AI, ainsi que les ajustements de provision sur créances au bilan liés aux incertitudes de remboursement de l'AI.

En 2011, le bon niveau de remboursement constaté nous a permis de reprendre des montants importants de provision sur les créances 2009, générant un écart budgétaire positif important (+6.2 mios)

- **Créances des usagers d'assistance et autres remboursements d'assistance :**

Les créances que les usagers de l'assistance peuvent contracter envers l'Institution (prestations indument perçues, corrections a posteriori de ressources ou d'avances) constatées dans l'exercice sont enregistrées sur cette position, ainsi que l'évolution de la provision associée qui tient compte de la nature des débiteurs.

Prestations RMCAS (Revenu Minimum Cantonal d'Aide Sociale)

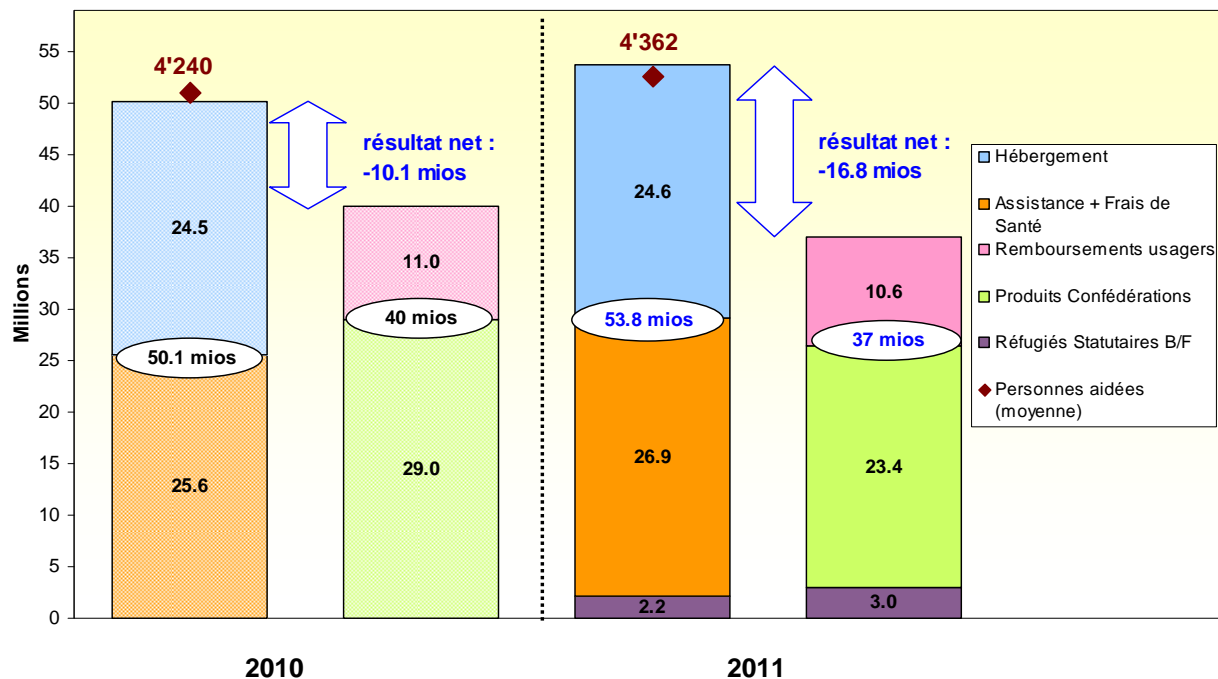
Prestations nettes d'Action sociale R.M.C.A.S	Comptes 31.12.2011 KCHF	BUDGET 31.12.2011 KCHF	Ecart En %	Comptes 31.12.2010 KCHF
Prestations brutes RMCAS	67'344	72'317	-6.9%	56'389
Remboursements organismes officiels	-692	-1'200	-42.3%	-620
Indûment perçu RMCAS	-1'198	-2'000	-40.1%	-1'316
Total Prestations RMCAS nettes	65'454	69'117	-5.3%	54'453

Total Prestations RMCAS

La population d'usagers RMCAS a été la plus touchée par l'augmentation 2011 (+18% en moyenne, impact majeur de la nouvelle loi sur le chômage). Les prestations versées ont évolué dans les mêmes proportions.

A2-7 – Prestations Aide aux Requérants d'Asile

Evolution 2010 - 2011 des prestations Asile
(en mios CHF) et nombre de personnes aidées associé



Nota : Le graphique ci dessus met en regard les prestations brutes aux requérants d'asile et les produits correspondants (Prises en charges ODM et refacturation usagers) dont le détail figure aux point A 2-2 et 3)

Prestations nettes ARA	Comptes 31.12.2011 KCHF	BUDGET 31.12.2011 KCHF	Ecart En %	Comptes 31.12.2010 KCHF
Prestations d'assistance RA	8'029	8'663	-7.3%	8'375
Prestations d'assistance Réfugiés	2'188		n.d.	
Prestations d'assistance aide urgence	3'479	3'345	4.0%	2'809
Prestations d'assistance ETSP	1'390	1'232	12.8%	1'313
Frais de santé	11'790	9'995	18.0%	10'529
Prestations d'assistance et santé ARA	26'875	23'235	15.7%	23'027
Prestations d'hébergement	24'621	23'776	3.6%	24'539
Ateliers d'occupation	1'650	1'605	2.8%	1'161
Constitution de provision débiteurs Asile	192	400	-52.1%	243
Perte sur débiteurs Asile	414	1'400	-70.4%	1'141
Prestations indirectes et pertes débiteurs	2'256	3'405	-33.7%	2'545
Total prestations aide requérants d'Asile	53'753	50'416	6.6%	50'111

Total Prestations nettes ARA ensemble des charges liées à l'activité d'aide aux requérants d'asile

- Prestations d'assistance et de santé :**

Les prestations globales versées directement aux usagers augmentent proportionnellement à la population prise en charges (Nouvelle mission Réfugiés statutaires en 2011).

- Prestations d'hébergement :**

Ces prestations (Hébergement collectif et individuel, travaux d'entretien et de sécurité) ne suivent pas directement l'évolution du nombre d'usagers, et le parc de logement ARA a globalement maintenu sa capacité d'accueil entraînant une forte densité d'occupation à fin 2011.

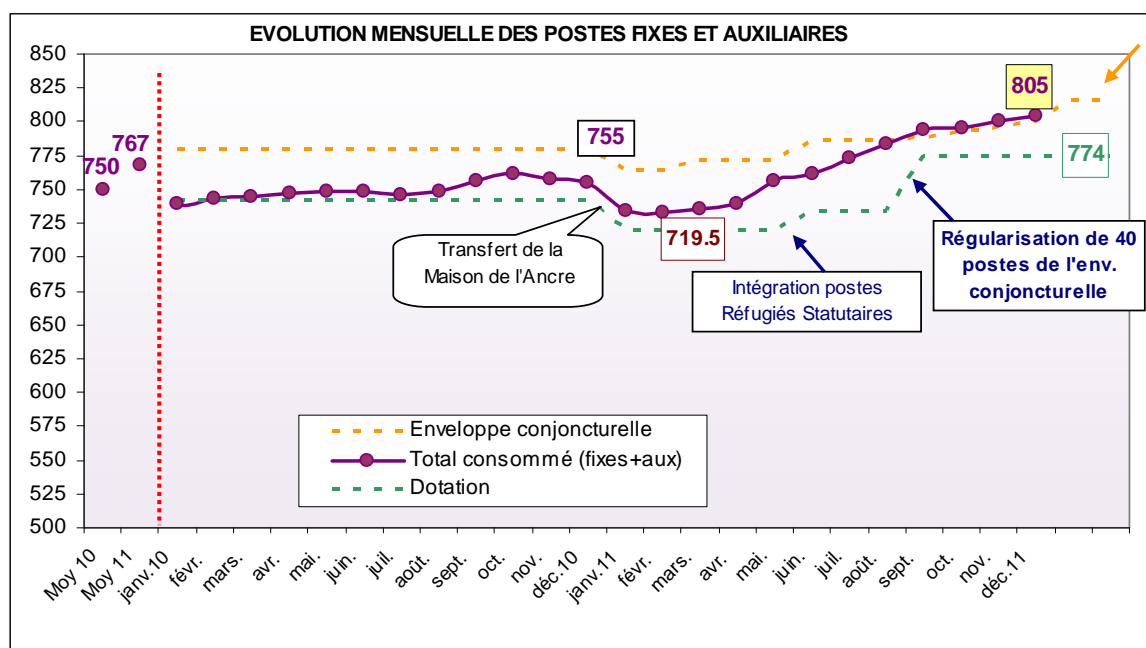
- Pertes sur débiteurs**

Pertes et ajustements de provisions constatées sur les créances des usagers indépendants et statutaires auxquels sont facturées les participations aux frais d'hébergement et de santé (PFH, PFS) Ces positions sont en très nette baisse chaque année depuis 2008, conséquence du travail de recouvrement et de suivi de ces débiteurs.

FONCTIONNEMENT

A2-8 – Charges de personnel

Charges de personnel	Comptes	BUDGET	Ecart	Comptes	Ecart
	31.12.2011 KCHF	31.12.2011 KCHF	En %	31.12.2010 KCHF	En %
Nb postes fixes et aux. Moyen	767.50	764.50	0.4%	749.70	2.4%
Personnel fixe	70'947	71'370	-0.6%	70'404	0.8%
Personnel auxiliaire	7'783	4'291	81.4%	6'157	26.4%
Stagiaires et apprentis	402	540	-25.5%	476	-15.6%
Primes et indemnités (Cis PF)	972	1'111	-12.6%	1'052	-7.6%
Masse salariale brute	80'104	77'312	3.6%	78'089	2.6%
Charges et cotisations sociales	15'024	14'636	2.7%	14'460	3.9%
Remboursement traitements par tiers	-1'773	-52	> 999	-1'340	32.3%
TOTAL MASSE SALARIALE	93'356	91'895	1.6%	91'209	2.4%
Ajustements de provisions (CIA, Plend, HS, Vac...)	1'304	905	44.1%	1'852	-29.6%
Personnel intérimaire	796	746	6.8%	791	0.7%
Recrutement	498	280	77.9%	283	75.9%
Formation	451	745	-39.5%	612	-26.3%
Frais divers	349	355	-1.6%	259	35.1%
Autres frais liés au personnel	3'399	3'031	12.1%	3'796	-10.5%
Total Charges de personnel	96'755	94'927	1.9%	95'006	1.8%



Commentaires :

En 2011, la dotation globale de l'Institution a été augmentée de manière importante pour adapter notre réponse à l'augmentation du nombre d'utilisateurs.

- **Dotation de base** : elle passe de 719.5 ept à 774 ept (Intégration de l'activité réfugiés statutaires (14.5 ept) + 40 ept, régularisation enveloppe conjoncturelle 2010 autofinancée)
- Enveloppe conjoncturelle accordée par le CA et autofinancée : 12 ept, soit un total de **dotation de 786 ept**.

De nombreux recrutements ont eu lieu en 2011 pour atteindre ces cibles, et anticiper l'augmentation qui se poursuivra en 2012 (816 ept). En outre, Il convient de rappeler que le personnel de maison de l'Ancre (23 ept) figurait en 2010 encore dans nos effectifs.

Les comparaisons de charges de personnel globales sont donc essentiellement le résultat de ces évolutions d'effectifs. Notons cependant le poste important de remboursements de traitements par tiers, qui intègre les remboursements externes de traitements de collaborateurs (assurance invalidité, assurance maternité, collaborateurs détachés ou prise en charge par d'autres organismes).

A2-9 – Charges d'exploitation

Charges d'exploitation	Comptes 31.12.2011 KCHF	BUDGET 31.12.2011 KCHF	Ecart En %	Comptes 31.12.2010 KCHF	Ecart 2010-2011 EN KCHF
Frais de bureau et d'administration	1'570	1'646	-4.6%	1'388	183
Matériel, mobilier, véhicules	1'451	1'079	34.5%	800	651
Assurances	142	157	-9.4%	147	-4
Services externes et honoraires	1'927	2'458	-21.6%	1'661	266
Communication et publications	230	327	-29.7%	537	-307
Divers	86	90	-4.1%	52	35
Charges immobilier d'exploitation	6'954	6'570	5.8%	5'981	973
Frais informatique	2'571	3'000	-14.3%	2'226	344
Total Charges d'exploitation	14'931	15'327	-2.6%	12'791	2'140

Commentaires :

Charges d'exploitation diverses :

Conséquence de l'adaptation du dispositif de fonctionnement aux fortes augmentations constatées tant à l'Asoc qu'à l'ARA, les charges d'exploitation globales augmentent (+16.7%), mais restent néanmoins inférieures au budget qui prévoyait +20%.

En particulier, les postes **Matériel, mobilier et charges immobilières d'exploitation** sont très impactés par les nombreux travaux d'entretien et d'optimisation de surfaces réalisés dans les lieux d'accueil (CAS) et qui restent financés par l'Institution, mais surtout par les travaux d'aménagement du nouveau lieu du Glacis de Rive (3.300 m2 de bureaux).

Informatique : Cette position, bien qu'inférieure de plus de 400 KCHF au budget, augmente de 15.5% par rapport à 2010. En effet, l'infrastructure informatique suit l'évolution des postes de travail et fait appel à de nombreuses ressources de fonctionnement, même si le matériel reste financé par une subvention ad hoc).

En outre, le crédit d'ouvrage 2008-2010 a été épuisé, et les développements et mises à niveau d'applications liées aux évolutions de contexte (Mission Réfugiés statutaires notamment) sont pris sur le budget de fonctionnement de l'Institution.

A2-10 – Autres charges (Fonds affectés)

Dans le cadre de l'application des normes IPSAS, les montants relatifs aux dépenses des fonds affectés (attributions et frais de gestion) doivent figurer au compte de résultat en charge ; un montant équivalent apparaît en produits d'utilisation des fonds affectés, sans impact sur le résultat (voir note bilan fonds affectés n°A1-15).

A2-11 – Amortissements

Amortissements	Comptes 31.12.2011 KCHF	BUDGET 31.12.2011 KCHF	Ecart En %	Comptes 31.12.2010 KCHF	Ecart 2010-2011 EN KCHF
Matériel et machines	52	65	-20.0%	83	-31
Informatique	1'603	2'325	-31.0%	677	927
Mobilier	95	58	63.2%	100	-6
Immeubles d'exploitation	911	877	3.8%	905	5
Total Amortissements	2'661	3'325	-20.0%	1'765	895

Commentaires : les règles d'amortissements sont explicitées dans l'annexe A0.

Informatique : amortissement des immobilisations informatiques (licences, développements et matériel), couverts par l'utilisation identique de la subvention d'investissement informatique. Position en forte augmentation suite aux investissements liés au crédit programme 2008-2010

Véhicules : Cette position n'existe plus car la totalité de nos véhicules a été amortie depuis 2009 (passage à la location).

A2-12 – Résultat financier

Résultat financier	Comptes 31.12.2011 KCHF	BUDGET 31.12.2011 KCHF	Ecart En %	Comptes 31.12.2010 KCHF	Ecart 2010-2011 EN KCHF
Produits et charges d'intérêts à court terme	162	41	296.0%	139	24
Charges d'intérêts sur passifs à long terme	-325	-330	-1.6%	-330	5
Charges bancaires	-145	-170	-14.7%	-228	83
Total Résultat financier	-307	-459	-33.0%	-419	111

Commentaires : l'ensemble des positions composant le résultat financier est en nette amélioration (+26%) par rapport à 2010.

Produits et charges d'intérêts à court terme : correspond aux revenus sur créances diverses et escomptes obtenus.
Charges d'intérêt sur passifs à long terme : comprend les intérêts annuels du fonds de bienfaisance versés en 1989 par l'Etat de Genève (116 KCHF) et les intérêts des emprunts hypothécaires des immeubles d'exploitation (Praille 41).

Charges bancaires : en diminution constante depuis la mise en œuvre du cash pooling automatique, les charges bancaires comprennent essentiellement le coût de traitement des BPR postaux, dont le nombre est en constante diminution au profit des virements bancaires.

A2-13 – Résultat des exercices antérieurs

Pour mémoire, cette position comprenait en 2010 le produit différé du transfert de la maison de Vessy (2001) suite à la mise en œuvre des normes Ipsas (+5.079 KCHF). Il n'y a pas eu de traitement de ce type en 2011.

A3 – Notes annexes

A3-1 – Principaux dirigeants

La notion de principaux dirigeants fait référence à la définition du key management personnel. Les principaux dirigeants sont les membres du Conseil d'administration et du Comité directeur (Direction), dont la liste figure dans les tableaux annexés.

Leur rémunération est fixée selon les conditions légales et statutaires de droit public.

Aucune rémunération n'est accordée à des membres proches de la famille des principaux dirigeants. Aucun prêt individuel n'est accordé aux principaux dirigeants ou à un membre proche de leur famille.

A. Liste des membres du Conseil d'administration

Rémunération et jetons de présences

Noms, Prénoms	Election par
1. Martin-Achard Pierre (Président)	Conseil d'Etat
2. Apotheloz Thierry	Communes genevoises
3. Belli Dominique	Grand Conseil
4. Kammermann Rémy	Grand Conseil
5. Oberholzer Jean-Pierre	Communes genevoises
6. Odier Jean-Marc	Conseil d'Etat
7. Spierer Charles	Conseil d'Etat
8. Turker Metin	Conseil d'Etat
9. Vifian Anne	Personnel de l'Hospice général
10. Bretton Jean-Christophe (voix consultative)	Département de la solidarité et de l'emploi

Revenus bruts du Conseil d'administration hors représentants du personnel et du DSE non rémunérés :
CHF 205'000.--
 dont CHF 120'000.-- rémunération Président

B. Liste des membres de la Direction

Rémunérations sur la base des barèmes / grilles salariales de l'Etat

Noms, Prénoms	Fonction
Levrat Bertrand	Directeur général
Haering Albert-Luc	Secrétaire général
Kolly Alain	Directeur ASOC
Staehelin Balthasar	Directeur ARA/ETAB
Mathieu Rémy	Directeur financier
Mimouni Serge	Directeur des ressources humaines

Traitements bruts du Comité directeur : CHF 1'295'595.--
 dont CHF 247'799.-- rémunération Directeur général

Service de prestations informatiques FSASD

Par arrêté du Conseil d'Etat du 10 mai 2006, il a été mis fin à la mission du Service d'Informatique Sociale (SIS) créé en 1999 et qui regroupait les services informatiques de l'Hospice général et de la FSASD. L'arrêté du conseil d'Etat implique le transfert aux institutions concernées de la responsabilité de leurs propres systèmes d'information. Ainsi, depuis octobre 2006, ce transfert est en cours ; le SIS a été dissout, les collaborateurs ont été transférés respectivement à la FSASD et à l'Hospice général.

Les projets de « désimbrication » du tronc commun (séparation physique et logique des systèmes de chaque institution) sont terminés et l'ensemble des effectifs ont été partagés entre les deux institutions, qui gèrent donc de façon autonome l'évolution de leur système d'information. Concernant l'infrastructure technique (les réseaux, les serveurs, les unités de stockage), la FSASD fournit encore aujourd'hui, une prestation d'infogérance à l'Hospice général.

A ce titre, en 2011, un montant total de KCHF 172 a été facturé à l'Hospice général ; montant en baisse constante depuis 3 ans en raison de la poursuite des opérations de transfert entre les deux institutions. L'année 2012 sera consacrée à finaliser la séparation technique du réseau.

Agence pour l'emploi TRT (Travailleur Recherche Travail)

L'Hospice général a confié à l'agence TRT, dans le cadre d'un contrat de prestations 2010-2012, la mission de réinsertion sur le marché primaire du travail de certains bénéficiaires de prestations financières n'ayant pas accès aux mesures cantonales de réinsertion. L'Hospice général finance en contrepartie cette structure à 50 %, ce par le biais de dons qui lui ont été faits (montant du financement 2011 = 250.000 Fr).

Fondation Foyer Handicap

Dans le cadre de la succession « Gabrielle Sabet », il a été remis à l'Hospice général une cédule hypothécaire d'une valeur de CHF 2'000'000.-- sur l'immeuble Résidence Gabrielle Sabet, sis Rue des Caroubiers 7, et propriété de la Fondation Foyer Handicap.

Selon les vœux du légataire, l'Hospice général, en tant que porteur de cette cédule, peut le cas échéant l'utiliser pour toute transformation/rénovation d'un immeuble de son propre parc.

Fondation Dr Renée Girod

Nature des relations financières entre l'Hospice général et la Fondation : le service immobilier assure le mandat de gestion complète d'un immeuble ainsi que l'administration de la fondation contre une rémunération forfaitaire calculée pour l'ensemble des prestations fournies de CHF 5'000.--.

Opérations en cours entre les parties en 2011 : Gestion courante du parc immobilier : 1 immeuble comprenant notamment 48 logements. Etat locatif CHF 293'604.--.

Subventions non-monétaires

Il est à noter que dans le cadre du contrat de prestations entre le Département de la Solidarité et de l'Emploi (DSE) et l'Hospice général, l'Etat de Genève, par l'intermédiaire du Département des travaux publics, met à disposition de l'institution, gratuitement ou à des tarifs préférentiels une villa sis chemin Sapey 7 à Lancy dans le cadre du placement provisoire de familles suisses de retour de l'étranger (montant de loyer/an CHF 30'000.-).

Mise à disposition des locaux des CAS

Les communes hébergeant des CAS (Centre d'Action Sociale) mettent les locaux à disposition de l'Hospice général et de la FSASD sans contrepartie financière directe mais pour un montant de loyer annuel estimé à environ KCHF 2'000. Nous ne sommes pas en possession d'éléments plus précis permettant de mieux évaluer cette position, raison pour laquelle nous ne la faisons pas figurer explicitement dans notre compte d'exploitation.

Rapport de l'organe de révision

Au 31 Décembre 2011

Hospice général, Genève
Rapport de l'organe de révision
sur les comptes annuels
au Conseil d'administration
Comptes annuels 2011

DRAFT

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels au Conseil d'administration de l'

Hospice général, Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Hospice général (contrôle ordinaire), comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, la variation des capitaux propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011 sont conformes aux dispositions légales de la République et Canton de Genève ainsi qu'au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) arrêté par le Conseil d'Etat en date du 15 décembre 2010.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Pierre-Henri Pingeon
Expert-réviser agréé
Réviser responsable

Gregory Morel
Expert-réviser agréé

Genève, le 12 mars 2012

Annexes :

- Comptes annuels constitués du bilan, du compte d'exploitation, du tableau de flux de trésorerie, de la variation des capitaux propres et de l'annexe